

**Bilan
au regard
des décisions
prises
au Sommet
mondial
pour le
développement
social**

*Le
développement
social
au Québec*

Québec 

(1 9 9 5 - 2 0 0 0)



**Bilan
au regard
des décisions
prises
au Sommet
mondial
pour le
développement
social**

*Le
développement
social
au Québec*

(1 9 9 5 - 2 0 0 0)

Québec 

**Les ministères et secrétariats suivants ont participé
à la rédaction et à la validation des textes :**

Ministère de l'Éducation

Ministère de la Famille et de l'Enfance

Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration

Ministère des Relations internationales

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Ministère de la Sécurité publique

Ministère de la Solidarité sociale

Secrétariat aux aînés

Secrétariat aux affaires autochtones

Secrétariat à la condition féminine

Secrétariat à la jeunesse

Secrétariat du Comité ministériel de l'éducation et de la culture

Coordination et rédaction : Anne-Marie Bouthillier,
Secrétariat du Comité ministériel du développement social,
ministère du Conseil exécutif

Coordination de la production : Service des communications
du ministère du Conseil exécutif

Conception graphique : Graphidée

Dans cette publication, le générique masculin
est utilisé sans aucune discrimination
et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Dépôt légal - 2000
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-35517-2
© Gouvernement du Québec

Aucune reproduction de ce document
ne peut être effectuée, en tout ou en partie,
sans en mentionner la source.

MESSAGE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

À l'heure où l'Organisation des Nations Unies s'apprête à dresser le bilan du développement social depuis le Sommet mondial, tenu à Copenhague en 1995, le gouvernement du Québec est fier d'apporter à la communauté internationale sa contribution à l'élaboration de nouvelles perspectives permettant de s'attaquer aux problèmes sociaux qui touchent tous les pays.

Les bouleversements profonds qui ont marqué les années 90, et auxquels le Québec n'a pas échappé, provoquent des remises en question, créent un contexte propice à des ajustements et forcent des choix déterminants pour le futur. Ce bilan est l'occasion de mesurer le chemin parcouru et de dégager une vision d'avenir des enjeux auxquels nous sommes confrontés comme des perspectives d'actions à mener.

C'est aussi l'occasion de réfléchir aux valeurs fondamentales qui sont à la base de notre société pour, d'une part, y réitérer notre fidélité et, d'autre part, y jeter un regard nouveau, actuel. Notre collectivité, attachée à la démocratie et au respect des droits, affirme la primauté et l'égalité des personnes, refuse l'exclusion et fait le pari de la solidarité. Voilà un projet ambitieux, un pacte social extraordinaire.

Avec au rendez-vous des valeurs de coopération et de concertation, nous privilégions une nouvelle perspective où le développement économique rejoint le développement social, où les dynamiques locales et régionales prennent une plus grande importance afin de mieux contribuer à l'essor des communautés et au bien-être des individus qui les composent.

La conciliation de l'idéal et de la réalité commande que nous nous préoccupions de l'équité, de la qualité et de l'efficacité des services publics, notamment dans les secteurs de la santé et de l'éducation, tout en maîtrisant la croissance des dépenses; cela exige surtout de ne pas faire l'un sans l'autre. C'est le défi majeur des années à venir.

Des gains ont certes été réalisés mais des obstacles persistent. Le gouvernement poursuit son action afin de permettre à chaque individu de développer ses potentiels et à la collectivité de progresser socialement, culturellement et économiquement.

La ministre des Relations
internationales,



LOUISE BEAUDOIN

La ministre d'État à la Santé
et aux Services sociaux,



PAULINE MAROIS

Table des matières

INTRODUCTION	7
LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE	8
Le territoire.....	8
La démographie.....	8
La langue.....	9
Le système politique.....	9
L'économie.....	10
LES DOMAINES DE PROTECTION SOCIALE	11
L'éducation.....	11
La santé et les services sociaux.....	11
Le soutien du revenu.....	12
• L'aide aux personnes démunies.....	12
• En cas d'accident ou de maladie.....	12
• L'aide à la retraite.....	13
• L'aide aux familles.....	13
La justice et la sécurité publique.....	13
• L'accès à la justice.....	13
• L'accès et la protection des renseignements personnels.....	14
• La protection des droits.....	14
LES ORIENTATIONS EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL	15
LE QUÉBEC ET LES THÈMES ABORDÉS PAR LE SOMMET	16
1. L'ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ	17
STRATÉGIES ET INITIATIVES (1995-2000)	19
PERSPECTIVES	21
2. L'EMPLOI	23
STRATÉGIES ET INITIATIVES (1995-2000)	25
• Le sommet sur l'économie et l'emploi.....	25
• Une stratégie de développement économique.....	25
• Le développement des services publics d'emploi.....	25
• Le développement de l'économie sociale.....	26
• Le soutien à la formation continue.....	26
• La Politique de soutien au développement local et régional.....	26
• L'amélioration des conditions de travail.....	27
STRATÉGIES DESTINÉES À DES CLIENTÈLES PARTICULIÈRES	28
• Les femmes.....	28
• Les jeunes.....	28
• Les personnes handicapées.....	29
• Les travailleurs âgés.....	29
• D'autres groupes à risque d'exclusion et de chômage.....	29
PERSPECTIVES	30
3. L'INTÉGRATION SOCIALE	31
STRATÉGIES ET INITIATIVES (1995-2000)	32
• Le droit des personnes et la participation civique.....	32
• La participation sociale des jeunes.....	32
• La participation sociale des aînés.....	33
• L'intégration des nouveaux arrivants.....	33
• L'intégration sociale des personnes handicapées et des personnes souffrant de troubles mentaux.....	34
• La sécurité des personnes et des biens.....	35
- La prévention de la criminalité.....	35
- La prévention de la violence conjugale et des agressions sexuelles.....	36
• La réinsertion des personnes contrevenantes.....	37
PERSPECTIVES	38
• La participation civique.....	38
• La participation sociale des jeunes.....	38
• La participation sociale des aînés.....	38
• L'intégration des nouveaux arrivants.....	38
• L'intégration sociale des personnes handicapées et des personnes souffrant de troubles mentaux.....	39
• La sécurité des personnes et des biens.....	39
• La prévention des agressions sexuelles.....	39
• La réinsertion des personnes contrevenantes.....	39
4. L'ÉQUITÉ ET L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES	41
STRATÉGIES ET INITIATIVES (1995-2000)	42
PERSPECTIVES	44
5. L'ÉDUCATION	45
STRATÉGIES ET INITIATIVES (1995-2000)	46
• À la petite enfance et à l'éducation préscolaire.....	46
• À l'enseignement primaire et secondaire.....	46
• À la formation professionnelle et technique.....	47
• À la formation continue.....	48
• À l'enseignement universitaire.....	48
PERSPECTIVES	49
6. LA SANTÉ	51
STRATÉGIES ET INITIATIVES (1995-2000)	53
• Un système en mutation.....	53
• La Politique de la santé et du bien-être.....	53
• Les priorités nationales de santé publique.....	54
• Agir sur les inégalités sur le plan de la santé.....	54
- Le programme « Naître égaux – Grandir en santé ».....	54
- La sécurité alimentaire.....	54
• Agir sur les causes.....	55
- La lutte au tabagisme.....	55
- La lutte contre le cancer.....	55
- La lutte contre le sida.....	55
PERSPECTIVES	56
• L'accessibilité et la qualité des soins aux personnes.....	56
• Un renforcement des actions de prévention et de promotion.....	56
• Le développement de nouveaux partenariats.....	56
• L'utilisation maximale des nouvelles technologies.....	57
• Une accentuation de l'action intersectorielle.....	57
• Une complémentarité entre les politiques publiques saines et le développement des communautés.....	57
AUTRES ENJEUX, BILAN ET PERSPECTIVES	59



Introduction

Lors du Sommet mondial pour le développement social tenu en 1995, les États membres ont adopté une Déclaration et un Programme d'action qui « témoignent de leur volonté concertée de placer l'être humain au cœur du développement ». La lutte contre la pauvreté, la réalisation du plein emploi et l'instauration d'une société où régneront la stabilité, la sécurité et la justice en constituent l'objectif suprême. Des engagements ont été pris en ce sens.

En 1999, le secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) a demandé à chaque État de lui soumettre un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de certains de ces engagements. C'est ainsi que le gouvernement canadien a élaboré « La réponse du Canada » et qu'il a invité les gouvernements provinciaux à produire un rapport supplémentaire qui serait déposé, en annexe du document canadien, lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies en juin 2000. Le présent document constitue le rapport élaboré par le gouvernement du Québec.

La demande du secrétaire général de l'ONU porte sur trois des thèmes abordés au Sommet, soit l'élimination de la pauvreté, l'emploi et l'intégration sociale. Le Québec, déposant pour la première fois un rapport de cette nature et souhaitant donner une image plus globale de ses réalités, élabore également sa réponse autour de trois autres thèmes faisant partie des engagements, soit l'équité et l'égalité entre les femmes et les hommes, l'éducation et la santé.

Dans une première section, le rapport présente le Québec, les grands secteurs de protection sociale de même que les orientations gouvernementales en matière de développement social. Pour chacun des thèmes retenus, il trace, dans une deuxième section, le bilan des progrès réalisés au cours des cinq dernières années, décrit les initiatives mises de l'avant et énonce les perspectives pour les années futures. Il souligne finalement des actions transversales déterminantes qui, pour certaines, constituent l'originalité de l'approche québécoise en ce domaine.

LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE

Le Québec est une société nord-américaine par sa situation géographique, française par ses origines et sa culture, britannique par son système parlementaire et de plus en plus cosmopolite grâce aux récents mouvements migratoires.

Le territoire

Vaste péninsule continentale de 1,7 million de km² donnant sur l'Atlantique Nord, ce territoire, grand comme trois fois la France et cinq fois le Japon, est à moitié recouvert par la forêt et parsemé de plusieurs milliers de lacs et de rivières. Le fleuve Saint-Laurent, l'une des plus grandes voies navigables au monde et le principal axe fluvial du continent nord-américain, traverse le sud du Québec sur une distance d'environ 1 200 km. C'est dans cette vallée au climat tempéré de type continental que réside environ 80 % de la population québécoise totalisant 7,4 millions de personnes, soit un peu plus de 24 % de la population canadienne. La capitale nationale est la Ville de Québec, dont l'agglomération urbaine regroupe quelque 700 000 habitants. Près de la moitié de la population vit dans la région du Grand-Montréal, chef-lieu de la diversité.

La démographie

La structure de la population par grands groupes d'âges se présente ainsi : 19 % a moins de 15 ans, 69 % est âgée de 15 à 64 ans et 12 % a plus de 64 ans. L'âge moyen est de 37,3 ans, mais les hommes sont plus jeunes que les femmes, 36 ans en regard de 38,5 ans. Le nombre de femmes âgées dépasse de beaucoup le nombre d'hommes âgés; près des deux tiers des personnes de 75 ans et plus sont des femmes.

L'espérance de vie à la naissance n'a cessé d'augmenter au fil des ans. Aujourd'hui, les hommes peuvent espérer vivre jusqu'à 75 ans et les femmes jusqu'à 81 ans alors qu'au milieu du siècle, l'espérance de vie des hommes n'était que de 65 ans et celle des femmes, de 68 ans. L'indice de fécondité est de 1,5 enfant par femme, ce qui représente une diminution depuis vingt ans, alors qu'il était de 1,9. Cet indice avait atteint un point culminant au milieu des années 50, s'établissant alors à plus de 4 enfants par femme.

Le passage d'une surfécondité à une sous-fécondité et un accroissement de l'espérance de vie se traduisent par une population vieillissante. Le Québec se distingue par la vitesse à laquelle sa population vieillit, qui est deux fois plus rapide que dans les pays européens. Aujourd'hui, un Québécois sur huit est âgé de 65 ans et plus; dans à peine trente ans, ce rapport sera considérablement modifié puisqu'une personne sur quatre fera alors partie de ce groupe d'âge.

Il y a une vingtaine d'années, les jeunes de 15 à 29 ans constituaient 30 % de la population québécoise; aujourd'hui, ils n'en représentent plus que le quart. Le Québec figure parmi les sociétés industrialisées les plus jeunes actuellement, mais le vieillissement rapide de sa population le classera, dans une trentaine d'années, parmi les plus vieilles. Alors qu'en 1986 il y avait 7 personnes de 15 à 64 ans pour chaque personne de 65 ans et plus, il n'y en aura que 2,2 en 2030.

Les 1,6 million d'enfants québécois de moins de 18 ans vivent dans près de un million de familles, le plus souvent (85 %) composées d'un ou de deux enfants. Quelque 22 % des familles avec enfants mineurs ne comptent qu'un seul des deux parents : la mère cinq fois sur six.

Le revenu moyen des familles se situe autour de 50 000 \$¹, mais 18 % de celles avec enfants mineurs ont un revenu (après impôt) inférieur au seuil de faible revenu.

Le Québec accueille plus de 25 000 nouveaux arrivants par année. La population issue de l'immigration, composée d'une centaine de communautés culturelles, représente 9,4 % de la population québécoise. C'est dans la région de Montréal où la proportion de personnes immigrantes est de 30 % que la diversité est la plus marquée.

La population autochtone compte pour environ 1 % de la population totale. Elle se compose de dix nations amérindiennes et d'une nation inuite réparties dans 54 communautés. La moitié des Autochtones a moins de 25 ans. Trois nations, les Cris, les Inuits et les Naskapis, ont signé, avec le gouvernement, des conventions qui leur accordent une large autonomie.

La langue

Le français est la langue officielle au Québec. Pour 82,8 % de la population, le français est la langue parlée à la maison tandis que 10,8 % parle l'anglais et 6,4 % une autre langue. La moitié de la population active est bilingue (français et anglais) et 16 % parlent couramment trois langues. La plupart des nations autochtones utilisent leur langue maternelle et le français ou l'anglais comme langue seconde. Dans la région de Montréal, la langue maternelle est le français pour 67 % des personnes, l'anglais pour 14 % et une autre langue pour 19 %, principalement l'italien, l'espagnol et le grec. La législation québécoise accorde à la communauté anglophone et aux nations amérindiennes des protections linguistiques particulières.

Le système politique

Le Québec est l'un des dix États membres de la fédération canadienne, une monarchie constitutionnelle de type britannique. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique, qui a donné naissance au Canada en 1867, a créé deux ordres de gouvernement, l'un fédéral et l'autre provincial. La constitution canadienne reconnaît au Québec plusieurs compétences législatives exclusives, dont le système de santé, l'éducation, les ressources naturelles, le droit civil et les municipalités.

Le Parlement du Québec, un des plus anciens au monde puisqu'il existe depuis 1791, a pris le nom d'Assemblée nationale en 1968 et il forme le pouvoir législatif. L'Assemblée nationale se compose actuellement de 125 députés représentant chacun une circonscription électorale. Ces parlementaires sont élus par la population, selon un mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour. Le chef du parti qui a fait élire le plus de députés devient premier ministre. Il dirige le gouvernement dont le mandat ne peut excéder cinq ans. Il choisit et préside aussi le Conseil des ministres, généralement formé d'une vingtaine de membres, qui constitue le pouvoir exécutif.

¹ Dans le texte, les données monétaires sont exprimées en dollars canadiens. En décembre 1999, le dollar canadien vaut environ 0,68 \$ américain.

L'économie

Le Québec possède une économie très développée, diversifiée et ouverte sur le monde. Le produit intérieur brut (PIB) aura atteint près de 200 milliards de dollars à la fin de 1999. Cela représente un PIB *per capita* d'environ 26 750 \$. Entre 1994 et 1999, le taux de croissance réel du PIB a atteint en moyenne 2,5 % par année, l'inflation variant entre 1 % et 2 % au cours de cette même période.

La structure de l'économie est comparable à celle de la plupart des pays industrialisés. Environ trois emplois sur quatre sont dans le secteur tertiaire (les services), un sur cinq dans les industries manufacturières et la construction, et un sur vingt dans le secteur primaire (exploitation des ressources agricoles, halieutiques, forestières, minières et hydrauliques). Bien que peu d'emplois soient immédiatement liés à l'exploitation des ressources, il n'en demeure pas moins que l'agriculture, la forêt, les mines et l'hydroélectricité ont un impact économique majeur par les activités qu'elles génèrent dans les autres secteurs, notamment celui de la transformation. On peut noter que le Québec produit 15 % du papier journal et de l'aluminium dans le monde.

Cependant, une part sans cesse croissante de l'économie ne repose plus sur ces secteurs plus traditionnels, mais davantage sur les technologies de pointe. Par exemple, les entreprises québécoises représentent, dans l'économie canadienne, 50 % des technologies de l'information, 50 % de la production aérospatiale, 45 % de l'industrie pharmaceutique et 38 % des exportations de haute technologie.

De tout temps, la prospérité du Québec a été liée au commerce extérieur. Montréal dispose d'un bassin de plus de 100 millions de consommateurs à moins de 1 000 km de distance. De plus, de par sa culture, son histoire et sa géographie, le Québec est un pont entre l'Amérique, l'Europe et les autres continents. Grâce à l'Accord de libre-échange avec les États-Unis entré en vigueur en 1989 et l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) promulgué en 1994, les produits du Québec percent de plus en plus les marchés américain et mexicain.

LES DOMAINES DE PROTECTION SOCIALE

L'éducation

Le système d'éducation québécois est formé d'institutions publiques et privées, francophones et anglophones. Il comprend l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et secondaire ainsi que l'enseignement collégial et universitaire. La fréquentation scolaire est obligatoire pour tous les enfants de 6 à 16 ans. Dans le secteur public, l'éducation est gratuite, sauf à l'université où des frais relativement peu élevés sont exigés des étudiants. Ces derniers peuvent bénéficier d'un programme d'aide financière aux études sous forme de prêts ou de bourses.

Sur 100 personnes d'une même génération, 99 parviendront aux études secondaires et 81 obtiendront un premier diplôme du secondaire, 39 iront chercher un diplôme d'études collégiales, 28 se rendront au baccalauréat, 6 obtiendront une maîtrise et, enfin, une personne se verra décerner un doctorat.

L'accès le plus large possible à la formation et aux services universitaires a été à la base du développement du réseau universitaire. Il se traduit soit par la présence d'un campus universitaire ou d'un centre d'enseignement hors établissement dans les régions, soit par le recours à des moyens d'enseignement à distance. Le Québec compte neuf établissements d'enseignement universitaire dont l'Université du Québec qui, par ses constituantes installées dans les régions, contribue de façon importante à accroître le dynamisme régional.

L'éducation des adultes est un secteur particulièrement développé qui permet de répondre aux divers besoins de formation scolaire, de culture et de promotion sociale des personnes ayant dépassé l'âge de fréquentation obligatoire. L'offre de services faite à l'adulte (secondaire, collégial et universitaire) tient compte de sa disponibilité, de ses besoins, de son expérience et respecte son rythme d'apprentissage.

La santé et les services sociaux

Le système actuel de services de santé et de services sociaux a été créé en 1970 pour répondre à deux grands objectifs : protéger tous les citoyens et les citoyennes, sans égard à leur revenu, des risques liés à la maladie et aux problèmes sociaux, et améliorer la santé et le bien-être de la population. Il offre une large gamme de services et regroupe plus de 500 établissements publics et privés et quelques centaines de cliniques médicales. Près de 10 % de la population active travaille dans le secteur sociosanitaire.

Les établissements constituent l'assise de ce système. Ils ont pour fonction d'offrir à la population des services de qualité, accessibles et adaptés aux besoins et aux réalités des clientèles qu'ils desservent. Cinq types de centres existent : les Centres locaux de services communautaires (CLSC), les centres hospitaliers, les centres de réadaptation, les centres d'hébergement et de soins de longue durée ainsi que les

Centres de protection de l'enfance et de la jeunesse. Par ailleurs, les quelque 2 000 organismes communautaires œuvrant dans le domaine de la santé et des services sociaux sont des partenaires privilégiés et ils jouent un rôle de premier plan auprès de nombreuses clientèles.

Depuis plus de vingt-cinq ans, le secteur de la santé et celui des services sociaux coexistent au sein du même système. De l'échelon local (CLSC) à la structure ministérielle de gouverne, le système québécois a su tirer parti d'une union qui a eu pour effets de donner plus de perspective aux deux secteurs et de renforcer leur action respective.

Le soutien du revenu

En 1999, la proportion de la population de 15 ans et plus participant au marché du travail est de 62 %. C'est donc la grande majorité des Québécois et Québécoises qui tirent du travail leurs moyens de subsistance. Toutefois, les personnes qui ne peuvent temporairement ou de façon permanente subvenir seules à leurs besoins peuvent compter sur un vaste filet de protection du revenu.

L'AIDE AUX PERSONNES DÉMUNIES

Les salariés qui perdent leur emploi ont la possibilité de recevoir pendant près d'un an des prestations du programme fédéral d'assurance-emploi. Lorsque celles-ci sont épuisées, le Québec offre une aide financière de dernier recours (sécurité du revenu) aux personnes ayant peu ou pas de moyens de subsistance et à leurs personnes à charge qui ne sont pas en mesure d'assumer leurs propres besoins. Des montants supplémentaires peuvent être alloués en plus de la prestation de base pour des dépenses liées à la santé ou pour des événements imprévus. Les prestataires de la sécurité du revenu peuvent bénéficier de programmes permettant de répondre à des besoins financiers spécifiques (aide aux parents ayant au moins un enfant à charge dont les revenus de travail sont insuffisants pour combler tous leurs besoins; aide aux personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi) tout en apportant un soutien à la réinsertion sociale et professionnelle (actions positives pour le travail et l'emploi).

EN CAS D'ACCIDENT OU DE MALADIE

Quatre programmes distincts protègent les Québécois et Québécoises en cas d'accident ou de maladie. Le Régime d'assurance couvrant les travailleurs contre les accidents du travail, financé en totalité par les employeurs, indemnise les travailleurs accidentés ou souffrant d'une maladie professionnelle pendant la période de consolidation médicale ou de réadaptation professionnelle si besoin est. Un autre volet de ce régime permet d'indemniser les travailleuses enceintes ou qui allaitent lorsqu'elles bénéficient d'un retrait préventif. Le Régime public d'assurance automobile assure une indemnisation à toutes les victimes de dommages corporels subis lors d'un accident d'automobile, sans égard à leur responsabilité. Grâce à ces deux régimes, les Québécois et Québécoises peuvent recevoir rapidement une indemnité financière

généreuse. Ils n'ont pas à subir de longs procès pour déterminer une responsabilité et ils ne sont pas affectés par l'insolvabilité ou par les faibles moyens financiers d'un employeur ou d'un conducteur responsable de l'accident.

De plus, le Régime public des rentes, basé sur des cotisations partagées entre les employeurs et les travailleurs, assure aux personnes en emploi et à leurs dépendants une protection financière de base contre la perte de revenu résultant d'une invalidité importante et prolongée, quelle qu'en soit la cause. Enfin, des mesures sont prévues afin d'indemniser les victimes d'actes criminels et les aider, notamment en veillant au respect de leurs droits et de leurs besoins.

L'AIDE À LA RETRAITE

À partir de 65 ans, les gens qui ont été sur le marché du travail reçoivent une rente de la Régie des rentes du Québec. En outre, le gouvernement fédéral verse aux personnes qui ont atteint 65 ans une pension de la sécurité de la vieillesse. Les aînés qui ont de très faibles revenus reçoivent en plus un supplément à la pension de base.

L'AIDE AUX FAMILLES

Le Québec vient en aide aux familles de différentes façons : d'abord par la fiscalité, puis par différents programmes. L'allocation familiale, qui est complémentaire à la prestation fiscale canadienne pour enfants, couvre les besoins essentiels des enfants de moins de 18 ans des familles à faible revenu. De plus, l'allocation pour enfant handicapé apporte une aide financière aux familles afin de leur permettre d'assumer le coût des services spécialisés requis.

La justice et la sécurité publique

L'ACCÈS À LA JUSTICE

Plusieurs mesures ont été mises en place afin de favoriser l'accès des citoyens aux tribunaux. Le service d'aide juridique aide les personnes économiquement défavorisées à avoir recours gratuitement ou à moindre coût aux services d'un avocat. Un tribunal administratif spécialisé, doté d'une procédure simple et peu coûteuse, permet d'arbitrer avec plus de célérité certains différends entre le citoyen et l'administration. Le Fonds d'aide au recours collectif offre une aide financière aux personnes désirant, au bénéfice d'un groupe, faire valoir des droits devant les tribunaux, et cela, même à l'encontre de l'administration. Lorsque le montant de la créance est peu élevé, une personne peut s'adresser directement à un tribunal spécialisé en petites créances afin d'y faire valoir ses droits selon une procédure plus souple. Enfin, l'implantation progressive de services de médiation en matière familiale, civile et commerciale favorise le recours à des modes de règlements à l'amiable qui permettent de diminuer les coûts des procédures judiciaires.

*L'ACCÈS ET LA PROTECTION
DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS*

La *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* permet aux citoyens de prendre connaissance des documents dont dispose l'État. De plus, les citoyens bénéficient de la protection et du droit d'accès aux renseignements personnels qui les concernent et que l'Administration détient, que ce soit dans un domaine fiscal, médical, scolaire ou autre.

LA PROTECTION DES DROITS

La *Charte des droits et libertés de la personne* consacre les droits fondamentaux tels le droit à la vie, à l'intégrité et à la liberté, la liberté de conscience, d'opinion et d'expression, le droit au respect de la vie privée, à la jouissance paisible de ses biens, à l'inviolabilité de la demeure et le droit au secret professionnel. Elle assure la protection des droits judiciaires, économiques et sociaux. Elle reconnaît que chaque personne doit être traitée en toute égalité et elle interdit formellement toute discrimination fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap et, dans certains cas, l'âge et les antécédents judiciaires. La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse s'occupe des plaintes que lui adresse toute personne qui se croit victime de discrimination pour l'un des motifs interdits ou victime d'exploitation en raison de son âge ou de son handicap.

Le Protecteur du citoyen est nommé afin d'exercer une surveillance et d'intercéder chaque fois qu'il y a des motifs de croire qu'un citoyen a été lésé ou qu'il pourrait l'être par l'acte ou l'omission d'un organisme public. De plus, la *Loi sur la protection de la jeunesse* permet d'intervenir lorsque des enfants sont en danger en raison du mode de vie ou de comportement des parents, d'abandon physique ou affectif, d'absence de soins appropriés, d'abus physiques ou sexuels.



Les orientations en développement social

Les années 90 ont été marquées par des bouleversements profonds auxquels le Québec n'a pas échappé. Dans un contexte d'ouverture sur le monde, de mondialisation de l'économie, d'adaptation aux nouvelles technologies, de redressement des finances publiques se posent des préoccupations tout aussi fondamentales que l'équité dans la répartition de la richesse, l'avenir des enfants et des jeunes, la pauvreté et la santé. Ces préoccupations provoquent des remises en question et forcent des choix déterminants pour le futur en regard du développement social.

Toutefois, les valeurs de démocratie, de respect des droits, de justice sociale et de solidarité qui ont façonné l'histoire du Québec demeurent et demeureront l'assise des orientations du gouvernement en matière de développement social.

Les orientations retenues reflètent la société que les Québécois et les Québécoises se sont donnée et qu'ils veulent conserver comme la recherche nécessaire de l'équilibre entre les impératifs économiques et sociaux. Elles s'appuient sur le dynamisme et l'apport de tous les citoyens et citoyennes et de tous les partenaires au mieux-être collectif.

- **Favoriser la participation de tous les citoyens et citoyennes à la vie démocratique et au développement de la société;**
- **Assurer l'équité et l'égalité entre les femmes et les hommes;**
- **Créer de la richesse afin de pouvoir la partager;**
- **Assurer un remplacement de revenu à ceux et celles qui ne peuvent, temporairement ou de façon permanente, accéder au marché du travail;**
- **Maintenir l'universalité, l'équité et le caractère public du système de santé et du système d'éducation;**
- **Améliorer la sécurité et le bien-être des personnes;**
- **Agir en concertation et en partenariat.**



Le Québec et les thèmes abordés par le sommet

- 1 L'élimination de la pauvreté*
- 2 L'emploi*
- 3 L'intégration sociale*
- 4 L'équité et l'égalité entre les femmes
et les hommes*
- 5 L'éducation*
- 6 La santé*

L'élimination de la pauvreté

Au Québec, comme dans les autres sociétés industrialisées, la pauvreté affecte les personnes qui ne réussissent pas à se trouver un emploi ou qui ne parviennent pas à s'intégrer durablement au marché du travail.

La mesure de la pauvreté utilisée actuellement est celle des seuils de faible revenu. On considère qu'un ménage est à faible revenu s'il doit consacrer à l'alimentation, au logement et à l'habillement 20 points de pourcentage de son revenu de plus que la moyenne des familles canadiennes composées du même nombre de personnes et habitant dans une agglomération urbaine de taille comparable. En 1996, la proportion de la population québécoise vivant dans un ménage à faible revenu (après impôt) atteignait 16 %, et 18 % des enfants mineurs vivaient dans une famille à faible revenu. Par ailleurs, l'incidence de faible revenu est présente principalement chez les personnes seules et les familles monoparentales; environ deux ménages sur cinq dans ces groupes sont dans cette situation.

La population démunie n'est ni homogène ni constante. Certains groupes sont cependant plus susceptibles que d'autres de se retrouver dans une situation de pauvreté et de s'y maintenir; c'est le cas notamment des personnes handicapées, des personnes souffrant de maladie mentale ainsi que des personnes ayant une formation scolaire très réduite. La pauvreté demeure plus importante chez les Autochtones que chez les autres Québécois et Québécoises.

Chez les personnes de plus de 65 ans, la pauvreté a beaucoup diminué depuis trente-cinq ans grâce à la création du Régime des rentes du Québec, aux bonifications apportées aux programmes fédéraux de sécurité de la vieillesse, au développement des régimes de retraite dans les entreprises et à l'épargne-retraite individuelle. Toutefois, la pauvreté affecte les femmes âgées de façon particulière. En effet, la majorité des femmes âgées vivant seules disposent de revenus largement inférieurs à ceux des hommes dans la même situation. Le revenu autonome des femmes à la retraite souffre de l'absence de rémunération ou d'une rémunération moindre que celle des hommes durant leur vie active. Ainsi, les revenus de la très grande majorité des femmes de cet âge proviennent uniquement des transferts gouvernementaux et deux âgées sur trois sont admissibles au supplément de revenu garanti parce qu'elles ont de faibles ressources.

Les femmes chefs de famille monoparentale et encore plus celles ayant de jeunes enfants disposent souvent de revenus limités. Une famille monoparentale sur deux, lorsqu'elle est dirigée par une femme, bénéficie de l'aide de dernier recours; en ne considérant que celles ayant à leur charge des enfants d'âge préscolaire, c'est alors trois familles sur quatre que l'on doit compter. Quand la monoparentalité s'ajoute au jeune âge des mères, la probabilité de dépendre de l'aide sociale atteint des proportions alarmantes. Les mères monoparentales sont donc plus exposées à dépendre de l'aide sociale et à y demeurer sur une période plus longue.

La pauvreté affecte également des jeunes pendant leurs études supérieures et lorsqu'ils ne réussissent pas à s'intégrer au marché du travail. Bien que cet état de pauvreté soit souvent temporaire, certains jeunes qui n'arrivent pas à décrocher un emploi stable doivent compter, pour des périodes plus ou moins longues, sur l'aide sociale pour subvenir à leurs besoins. Certains en dépendent pendant plusieurs années.

Il est important de rappeler que les données établies à partir des seuils de faible revenu ne sont pas reconnues comme une mesure de pauvreté, même si elles sont souvent employées comme telle. Les organismes statistiques et les gouvernements en sont conscients et ils essayent d'élaborer de nouveaux instruments de mesures qui prendraient en considération le coût d'un panier de biens essentiels dans chaque région. Une telle mesure statistique modifierait la situation relative du Québec puisque le coût de l'habitation y est nettement plus bas qu'ailleurs au Canada, surtout dans les grands centres urbains.

STRATÉGIES ET INITIATIVES (1995-2000)

En matière de protection sociale, des mesures importantes ont été prises en vue d'améliorer la qualité de vie des familles, des femmes et des enfants. Certaines ont visé à réduire les disparités de revenu entre les hommes et les femmes, et à assurer une plus grande sécurité économique aux chefs de famille monoparentale. C'est le cas, par exemple, de l'adoption de la *Loi sur l'équité salariale*, de la mise en place du Régime de perception automatique des pensions alimentaires et de l'instauration du modèle de fixation des montants de pensions alimentaires pour enfants.

Le Québec a procédé à plusieurs bonifications de ses programmes de protection sociale. L'objectif commun de ces réformes consistait à offrir aux travailleurs et travailleuses à faible revenu, en particulier à ceux et celles ayant des enfants à charge, les mêmes avantages que ceux consentis aux ménages prestataires de l'aide sociale. Auparavant, plusieurs avantages étaient retirés lorsqu'un membre adulte du ménage retournait au travail.

Cette philosophie d'intervention se reflète bien dans le nouveau régime d'allocations familiales qui regroupe toute l'aide gouvernementale pour la couverture des besoins de base des enfants. Cette approche a permis de gérer séparément la couverture des besoins des enfants et l'aide sociale accordée aux adultes qui ont peu ou pas de revenus. L'allocation familiale est versée à toutes les familles à faible revenu. Ainsi, les prestataires

de l'aide sociale peuvent désormais conserver l'aide financière de l'État pour leurs enfants alors qu'eux-mêmes progressent vers l'autonomie financière que leur procure le travail. L'action étatique étant subsidiaire à la responsabilité des parents lorsque leurs capacités financières sont limitées, les allocations familiales diminuent avec la croissance des moyens financiers dont dispose la famille.

La Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale a modifié sensiblement le régime d'aide sociale. Elle entend, d'une part, aider financièrement les personnes démunies à subvenir à leurs besoins et, d'autre part, favoriser et soutenir leur intégration en emploi. Les prestataires peuvent bénéficier d'une allocation supplémentaire s'ils s'engagent dans un Parcours vers l'insertion, la formation et l'emploi. Ces parcours individualisés comprennent des activités de préparation à l'emploi, telles que la formation générale ou professionnelle, des mesures d'insertion en emploi ou encore des activités de création d'emplois. Cette mesure vise, entre autres, à aider les jeunes et les femmes chefs de famille monoparentale à s'intégrer durablement au marché du travail. La Loi accorde aussi une allocation supplémentaire aux prestataires qui ont des contraintes temporaires ou permanentes à l'emploi. Afin d'accroître l'incitation au travail, la Loi reconduit également le programme Aide aux parents pour leurs revenus de travail (APPORT) destiné à fournir un apport financier supplémentaire aux familles à faible revenu lorsqu'au moins un des parents occupe un emploi.

Créé en 1997, le Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail est doté d'un budget de 250 M\$ échelonné sur trois ans, alimenté pour moitié par les contribuables et pour l'autre moitié, par les entreprises et les institutions financières. Il soutient des initiatives de création d'emplois pour les personnes les plus touchées par l'exclusion et la pauvreté.

Le régime général d'assurance-médicaments, instauré en 1997, a permis à quelque 1,4 million de personnes, dont une bonne partie avec un revenu modeste ou de malades non assurables, d'avoir accès aux médicaments que leur état de santé requiert, corrigeant ainsi un grave problème d'équité. Ainsi, depuis 1997, les médicaments sont inclus dans la gamme des services universels. Une contribution, fixée en fonction du revenu, est demandée. Les enfants de familles à faible revenu peuvent obtenir gratuitement les médicaments dont ils ont besoin alors que les personnes âgées et les prestataires de la sécurité du revenu bénéficient d'un allègement de leur prime. Depuis octobre 1999, les médicaments sont également gratuits pour les prestataires de la sécurité du revenu qui ont des contraintes sévères à l'emploi.

L'habitation constitue généralement le principal poste budgétaire des ménages et il peut imposer une lourde contrainte financière pour ceux à plus faible revenu. Le gouvernement a mis sur pied plusieurs programmes pour aider les gens à se loger plus décemment. En 1997, la fusion de deux des principaux programmes ainsi que les modifications apportées ont permis d'accroître l'accessibilité pour les familles de travailleurs à faible revenu et pour un plus grand nombre d'aînés. L'aide accordée peut atteindre 80 \$ par mois, soit, dans plusieurs cas, près de 20 % du coût du loyer mensuel. Ces ménages peuvent ainsi assumer ce coût et occuper des logements de meilleure qualité.

Le gouvernement offre également aux personnes à faible revenu la possibilité d'obtenir des services juridiques variés et à faible coût pour assurer un accès à la justice. L'aide juridique a été réformée pour rendre admissible un plus grand nombre de travailleurs à faible revenu.

Enfin, des modifications à la fiscalité québécoise ont permis d'augmenter de 35 % à 39 % la proportion de contribuables, ceux aux revenus les plus faibles, qui ne payent pas d'impôt sur le revenu au gouvernement du Québec.

L'approche du Québec pour lutter contre la pauvreté continuera de privilégier l'offre d'une éducation de qualité, la création d'emplois et l'insertion au marché du travail de même que le maintien d'un filet de protection sociale adéquat respectant la capacité financière du gouvernement.

Ainsi, les jeunes âgés de moins de 21 ans qui commencent leur vie adulte à l'aide sociale recevront une attention particulière au cours des prochaines années. L'objectif visé consiste à détourner ces jeunes de l'aide sociale en examinant avec eux des solutions de remplacement et en les soutenant dans la recherche de leur autonomie.

De plus, des actions seront entreprises en collaboration avec des organismes communautaires afin de mieux répondre aux besoins des personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi et dont les perspectives d'intégration au marché du travail sont plus lointaines afin, notamment, de favoriser leur insertion sociale.

Le Québec a réalisé, en 1998, sa deuxième meilleure performance de la décennie sur le plan de la création d'emplois, comme sur celui de la croissance économique. Ce succès survient alors qu'il a atteint l'équilibre budgétaire pour la première fois en quarante ans. Cette augmentation substantielle de l'emploi a fait progresser le taux d'emploi de la population de 15 à 64 ans de 62 % en 1993 à 66 % en 1999 et donné lieu à une réduction sensible du taux de chômage qui est passé de plus de 13 % à moins de 9 % durant la même période.

Depuis 1997, la performance est remarquable à plusieurs égards. Les nouveaux emplois créés ont été de meilleure qualité que dans l'ensemble de la décennie et la vigueur du marché du travail s'est étendue à un large éventail de groupes dont certains avaient été passablement affectés par la morosité des années précédentes. C'est le cas particulièrement des jeunes de 15 à 24 ans qui ont obtenu la moitié des nouveaux emplois de 1998.

Ces années performantes et les espoirs suscités par les conditions actuelles doivent cependant être situés dans le contexte de la décennie 90 où l'on connaît une très faible reprise depuis la dernière récession dont le marché du travail québécois ne s'est pas encore remis. C'est avant tout par leurs taux d'entrée au chômage, les plus élevés parmi les grands pays industrialisés, que les marchés du travail du Québec et du Canada se distinguent de ceux des autres pays. Les mises à pied permanentes sont une source notable d'entrée au chômage et les travailleurs touchés chôment plus longtemps que la moyenne.

Depuis deux décennies, la structure du marché du travail du Québec a évolué de façon marquée. Si l'emploi salarié à temps plein demeure majoritaire, son importance relative a diminué à mesure qu'émergent d'autres formes d'emplois comme le travail autonome (lequel progresse à un rythme plus rapide que l'emploi traditionnel depuis vingt ans), les postes à temps partiel, les emplois temporaires, à forfait ou sur appel, sans compter la persistance des emplois saisonniers. Ces modes de travail, bien qu'ils comportent leur part d'avantages, s'accompagnent souvent d'une insécurité financière ou d'un statut précaire. Ils nécessitent des interventions afin de soutenir plus adéquatement le revenu, d'allonger la durée de l'emploi dans les secteurs soumis aux fluctuations saisonnières et d'offrir aux personnes concernées un traitement équitable à l'égard des différents régimes de protection sociale.

Le marché du travail a subi également des transformations majeures marquées entre autres par les changements technologiques et la recherche de nouvelles formes d'organisation du travail. Ces transformations ont entraîné, au Québec comme ailleurs, une croissance substantielle de l'emploi et une augmentation des salaires et des heures travaillées chez les travailleurs très qualifiés, alors que l'inverse s'est produit chez ceux qui le sont moins. Ainsi, nombreux sont ceux qui possédaient les compétences nécessaires pour occuper les emplois en voie de disparition et qui n'ont pas celles qui leur permettraient d'occuper les nouveaux emplois qui les remplacent. Or, les perspectives d'emploi s'améliorent et le taux de chômage diminue progressivement à mesure que s'accroît le niveau de scolarité. L'augmentation substantielle de la fréquentation scolaire chez les 15 à 24 ans, le retour aux études de nombreux travailleurs adultes et la scolarité généralement plus élevée au sein des générations plus jeunes font en sorte que de nombreux Québécois et Québécoises s'ajustent rapidement aux nouvelles exigences du marché du travail. Toutefois, il subsiste encore de bons écarts entre les compétences offertes et ces exigences.

STRATÉGIES ET INITIATIVES (1995-2000)

Le Sommet sur l'économie et l'emploi

En 1996, le gouvernement du Québec conviait les partenaires syndicaux, patronaux et du milieu associatif à se mobiliser dans le cadre d'un sommet, autour de grands objectifs, telles la lutte au déficit, la relance de l'emploi et la réforme des services publics. Le Sommet aura contribué à la mise en place de plusieurs grandes réformes comme la politique familiale, la réforme de l'éducation et celle de la sécurité du revenu. Le Sommet aura permis également la création d'un Fonds de lutte contre la pauvreté par l'insertion en emploi (250 M\$), l'établissement de conditions plus favorables à la création d'emplois par la mise en valeur du potentiel de l'économie sociale et l'adoption d'une politique d'allégement réglementaire. En matière de formation professionnelle, les efforts ont permis d'améliorer la collaboration des réseaux de l'éducation avec le monde du travail, de réduire les délais de révision des programmes, de parfaire la connaissance des besoins de main-d'œuvre de même que la valorisation de la formation professionnelle et technique et, enfin, d'introduire plus de flexibilité dans les parcours de formation.

Une stratégie de développement économique

Dans sa stratégie de développement économique appelée *Québec : Objectif Emploi*, déposée en 1998, le gouvernement vise à développer une économie plus compétitive, plus humaine et plus solidaire et à assurer une croissance durable. L'éducation de base pour tous, l'accès plus facile au marché du travail, l'accroissement de l'économie sociale et des initiatives locales et régionales en faveur de l'emploi font partie des mesures qui y sont privilégiées. Parallèlement, le gouvernement met en place des mesures de promotion de l'investissement et des mesures d'expansion des secteurs industriels dans lesquels le Québec excelle déjà, comme l'aéronautique, les télécommunications, l'informatique,

l'industrie pharmaceutique et l'énergie hydroélectrique. Les initiatives en faveur de la petite et moyenne entreprise (PME), la réforme réglementaire de même que le soutien à la recherche sont également des mesures envisagées dans la stratégie de développement économique. De plus, le gouvernement a mis sur pied le Fonds de développement des Autochtones (125 M\$) pour des projets de développement économique et communautaire au sein des communautés.

Le développement des services publics d'emploi

Par la signature, en 1997, de l'Entente de principe Canada-Québec relative au marché du travail, le Québec est devenu responsable du service de placement et des mesures actives d'emploi sur son territoire. En 1998, dans le cadre de la *Loi créant le ministère de l'Emploi et de la Solidarité et instituant la Commission des partenaires du marché du travail*, la création d'Emploi-Québec a permis l'implantation des nouveaux services publics d'emploi intégrés.

Les services publics d'emploi, c'est le regroupement d'une gamme variée d'aides offertes aux individus et aux employeurs en matière de main-d'œuvre et d'emploi, selon des priorités et des stratégies élaborées avec le concours actif des partenaires du marché du travail, sur les plans national, régional et local. Il s'agit d'une infrastructure de services disponible à la grandeur du territoire et accessible à l'ensemble des entreprises et des personnes, quel que soit leur statut. Les mesures s'adressent à l'ensemble de la main-d'œuvre active, qu'il s'agisse de personnes en emploi, de prestataires de la sécurité du revenu ou de personnes qui désirent effectuer un retour sur le marché du travail après les études ou une absence prolongée du marché de l'emploi.

Les services publics d'emploi s'articulent autour de cinq axes : améliorer l'offre de main-d'œuvre en rendant accessibles des mesures de préparation à l'insertion ou à la réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi; viser l'insertion et la réinsertion des individus ayant des contraintes à l'emploi; favoriser le maintien en emploi en soutenant l'effort d'adaptation des entreprises et de la main-d'œuvre; stabiliser l'emploi saisonnier, à temps partiel ou précaire en contribuant à l'allongement récurrent de la durée d'emploi; apporter un soutien financier, technique et conseil aux initiatives en faveur de la création d'emplois.

Le développement de l'économie sociale

Au cours des cinq dernières années, l'économie sociale a connu un essor important au Québec. Ce « tiers-secteur », qui a pris de l'expansion surtout là où l'État s'est retiré et où l'entreprise privée se montre prudente faute de rentabilité financière démontrée, est devenu graduellement l'une des composantes du développement économique au Québec. L'économie sociale recouvre une grande variété d'activités axées sur le service à la communauté et l'amélioration de la qualité de la vie (services d'aide domestique, centres de la petite enfance, logements pour personnes âgées, entreprises d'insertion, centres de travail pour personnes handicapées, « ressourceries », etc.). Ce sont plus de 10 000 emplois qui ont été créés dans le seul domaine de l'économie sociale au cours des trois dernières années seulement. Le Québec, qui a déjà injecté près de 410 M\$ dans ce secteur, entend le consolider en maintenant l'appui aux initiatives en place, en y renforçant le virage entrepreneurial et en procurant les outils essentiels à son expansion dans l'ensemble des régions.

Le soutien à la formation continue

Outre les programmes réguliers de formation professionnelle et technique, le gouvernement favorise l'accès à la formation des personnes en emploi ou en quête d'emploi, à des activités de reconversion et de mise à niveau professionnelle. L'investissement public au chapitre de la formation de la main-d'œuvre représente plus de 50 % des budgets consentis aux mesures actives. De cette façon, le Québec veut s'attaquer à une cause majeure du chômage, soit le manque de qualifications ou leur inadéquation, comme il veut ouvrir, par le relèvement des compétences, les portes du marché du travail à des personnes qui en sont exclues.

Le gouvernement intervient également en matière de formation professionnelle continue en s'assurant d'augmenter la formation offerte au sein des entreprises. Par l'adoption de la *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre*, les entreprises sont, depuis 1996, tenues d'investir un minimum de 1 % de leur masse salariale dans des activités de formation et de perfectionnement ou, à défaut de rencontrer cette obligation, de déposer la somme non dépensée dans le Fonds national de formation de la main-d'œuvre. Ce fonds subventionne des projets de formation et il est disponible pour les entreprises admissibles, les associations d'employeurs ou de salariés de même que les organismes communautaires qui désirent réaliser de tels projets.

La Politique de soutien au développement local et régional

Afin de soutenir l'économie et l'emploi, et dans le but de pallier la faiblesse du marché du travail, le gouvernement a mis en place une nouvelle politique de soutien au développement local et régional. Cette politique de soutien à l'entrepreneuriat et à la création d'emplois vise à : intégrer ou

regrouper les services sur la base de grandes catégories de clientèles ou des grandes missions gouvernementales dans une perspective de simplification, d'efficacité et de rationalisation; responsabiliser les instances locales et régionales dans la gestion de services en procédant par décentralisation, délégation ou par négociation de contrats de services et en associant les intervenants locaux et régionaux aux processus décisionnels; assurer l'adaptation des politiques et des programmes gouvernementaux aux réalités locales et régionales.

L'amélioration des conditions de travail

Différentes mesures ont été implantées afin d'améliorer les conditions de travail des personnes en emploi. En tout premier lieu, la réglementation sur le salaire minimum vise à simplifier la négociation individuelle et collective des conditions de travail des salariés à faible revenu. Le niveau actuel du salaire minimum québécois résulte d'un compromis économique et social entre les objectifs de soutien du revenu et d'encouragement au travail, d'une part, et les objectifs de protection de l'emploi et de compétitivité extérieure, d'autre part. Le gouvernement a procédé à des hausses annuelles qui ont porté le salaire minimum de 6,00 \$ qu'il était en 1995 à 6,90 \$ en octobre 1998, soit l'équivalent de 44,5 % du salaire horaire moyen.

De plus, en 1997, des modifications apportées à la *Loi sur les normes du travail* ont permis d'augmenter la durée du congé parental de 34 à 52 semaines et ont accordé à la personne salariée le droit de demander le nombre de congés sans solde nécessaire pour porter la durée de son congé annuel à trois semaines. Également, en 1997, le gouvernement a adopté une loi prévoyant la réduction progressive de la durée de la semaine normale de travail de 44 heures à 40, à raison d'une heure par année pour chacune des années 1997 à 2000.

Au regard du travail des enfants, il est désormais interdit, sauf exception, de faire effectuer un travail entre 23 h et 6 h à un salarié de moins de 16 ans. De plus, l'employeur est tenu d'aménager les heures de travail d'un enfant de façon à ce que ce dernier puisse être à la résidence familiale entre 23 h et 6 h. De même, un employeur devra obtenir le consentement des parents avant de faire travailler un enfant de moins de 14 ans, et il ne peut lui faire effectuer un travail disproportionné par rapport à ses capacités ou, s'il s'agit d'un enfant assujéti à l'obligation de fréquentation scolaire, le faire travailler durant les heures de classe.

Afin de favoriser la conciliation travail-famille et de soutenir les parents qui travaillent, étudient ou se sont engagés dans une démarche de réinsertion sociale et professionnelle, des services éducatifs et de garde à la petite enfance de qualité, fiables, accessibles, stimulants et à peu de frais (5 \$ par jour) ont été implantés. Pour faciliter encore davantage l'accessibilité de ces centres à la petite enfance aux enfants de familles à faible revenu et leur permettre de profiter des effets bénéfiques du programme éducatif, le gouvernement a prévu un ensemble de mesures qui vont de l'accès gratuit aux services de garde pour les enfants en milieu défavorisé à des programmes d'aide financière aux parents qui ont des revenus faibles ou moyens.

STRATÉGIES DESTINÉES À DES CLIENTÈLES PARTICULIÈRES

Les femmes

Entre 1976 et 1999, les Québécoises âgées de 25 à 54 ans ont vu leur participation au marché du travail s'élever de 46 % à 76 % et leur taux d'emploi passer de 43 % à 70 %. Malgré les progrès accomplis, on observe encore au cours des dernières années certains déséquilibres : un plafonnement de l'activité chez la main-d'œuvre féminine; un taux d'emploi des femmes inférieur à celui des hommes de plus de 14 points de pourcentage; une concentration de la main-d'œuvre féminine au sein de quelques catégories professionnelles; les gains de travail moyens des femmes qui occupent un poste à temps plein toute l'année ne représentent encore que les trois quarts de ceux des hommes. Par ailleurs, les femmes semblent, de façon générale, s'adapter relativement bien aux nouvelles exigences du marché du travail. Elles sont désormais plus nombreuses à poursuivre des études supérieures, ont de meilleurs résultats scolaires, créent plus de nouvelles entreprises et semblent posséder davantage certaines compétences requises par les nouveaux emplois.

Aussi, afin de corriger certains déséquilibres du marché du travail qui portent plus préjudice aux femmes qu'aux hommes, le gouvernement soutient le démarrage et la consolidation des PME dirigées par des femmes et leur facilite l'accès au crédit, soutient leur progression dans les domaines des sciences et de l'innovation technologique et favorise leur accès à des métiers non traditionnels. Par ailleurs, les responsables de famille monoparentale, presque exclusivement des femmes, sont confrontées à des obstacles majeurs lorsqu'elles veulent intégrer le marché du travail. Que ce soit sur le plan du soutien du revenu ou sur celui de l'aide à l'intégration en emploi, ces parents uniques ont maintenant accès à une panoplie d'interventions ou de mesures d'incitation au travail : supplément de gains d'emploi, carnet de médicaments, allocation de retour au travail, soutien financier supplémentaire pour la charge d'un enfant d'âge préscolaire, formation

qualifiante, etc. Ces dispositions se sont avérées déterminantes pour soutenir les efforts d'intégration au marché du travail des responsables de famille monoparentale.

Les jeunes

C'est avant tout chez les jeunes que la faiblesse du marché du travail du début de la décennie a été ressentie. Les exigences accrues en matière de compétences et leurs répercussions sur le prolongement des périodes d'études ont joué un rôle important dans l'évolution récente de la situation des jeunes sur le marché du travail, situation qui varie sensiblement en fonction de leur âge et de leur statut d'étudiant ou de non-étudiant et qui s'améliore nettement avec le niveau de scolarité. Bien qu'elle ait souvent été provoquée par la faiblesse de l'économie, l'augmentation notable de la fréquentation scolaire favorise donc nettement l'intégration à un marché du travail qui exige des compétences de plus en plus élevées.

Aussi, en 1998, le gouvernement a instauré le Plan d'action jeunesse 1998-2000 qui comporte trois axes d'intervention complémentaires dans les domaines-clés du développement socioéconomique, soit l'emploi, l'éducation et le mieux-être. Au chapitre de l'emploi, cinq axes d'intervention ont été retenus : offrir aux jeunes une plus grande diversité de voies de formation; multiplier les passerelles entre la formation et l'emploi; diversifier les mécanismes d'acquisition d'expériences de travail et d'accès durable à l'emploi; élargir l'offre de mesures d'insertion pour les jeunes plus fragiles sur le plan socioéconomique; ouvrir davantage le marché du travail aux jeunes en renforçant les leviers de création d'emplois et l'entrepreneuriat jeunesse. De plus, afin d'apporter des réponses toujours plus adaptées aux besoins spécifiques des jeunes, le gouvernement a mis en place des Carrefours jeunesse-emploi, un réseau d'organismes d'aide et de référence dédié spécialement à la jeune main-d'œuvre et couvrant la quasi-totalité du territoire québécois.

Les personnes handicapées

Si l'on compare les pourcentages d'emploi chez les personnes ayant ou non des incapacités, on constate que les premières sont deux fois moins présentes sur le marché du travail, l'écart augmentant en fonction de la sévérité de l'incapacité, du nombre de handicaps et du faible niveau de scolarité. Les femmes ayant des incapacités sont proportionnellement plus défavorisées que les hommes dans la même situation. Même quand elles sont employées, les personnes handicapées sont moins bien rémunérées parce qu'elles n'ont pas accès, dans bien des cas, à des postes à la mesure de leurs compétences ou qu'elles sont réduites à occuper des postes à temps partiel. Bon nombre ne trouvent que des emplois temporaires subventionnés et oscillent constamment entre l'emploi, l'assurance-emploi et l'aide sociale. En conséquence, 60 % de ces personnes ont un revenu inférieur au seuil de faible revenu.

Aussi, des actions spécifiques ont été menées afin d'accorder aux personnes handicapées des moyens concrets et pratiques pour accéder au travail rémunéré ou, encore, pour préserver leur emploi : élaboration de plans d'embauche, octroi de contrats d'intégration professionnelle, soutien financier des Centres de travail adapté, soutien financier pour adapter les lieux de travail, etc.

Les travailleurs âgés

La main-d'œuvre de 45 à 64 ans a été durement touchée par les deux dernières récessions, mais on note une amélioration dans les dernières années. En effet, les taux d'activité et d'emploi de cette main-d'œuvre ont légèrement augmenté depuis 1994 et son taux de chômage connaissait une baisse. Toutefois, la durée du chômage s'accroît avec l'âge : le chômage de longue durée (un an ou plus) touche en effet moins de 7 % des chômeurs de 15 à 24 ans contre 26 % des chômeurs de 55 ans et plus.

Des mesures législatives, adoptées en 1997, offrent de nouvelles options en vue de rendre plus intéressant un plan de retraite progressive ou anticipée pour un plus grand nombre de travailleurs. Associées au programme de partage et de réduction du temps de travail, ces modalités permettent de mieux adapter le travail à leurs besoins.

D'autres groupes à risque d'exclusion et de chômage

Les membres de communautés culturelles et les personnes appartenant à d'autres groupes minoritaires font face à des problèmes particuliers d'intégration au marché du travail. Une étude réalisée par Statistique Canada révèle à cet effet qu'indépendamment de leur niveau de scolarité, les membres des minorités visibles et les Autochtones qui ont obtenu un diplôme d'études postsecondaires en 1990 risquaient plus d'être chômeurs et étaient moins susceptibles de faire partie de la population active que les autres étudiants de leur promotion.

S'ajoutant aux mesures déjà entreprises pour faciliter l'intégration des personnes immigrantes, la mise en œuvre en 1995 d'un plan d'action a permis de renforcer les services d'intégration au marché du travail existants (sessions d'information sur le marché du travail, conseils à l'emploi, etc.), d'effectuer des références à l'emploi dans les grands centres et dans les régions, de soutenir le travail autonome et l'entrepreneuriat, de renforcer le partenariat avec les organisations non gouvernementales (ONG) dans le soutien à l'insertion en emploi et d'appuyer davantage l'intervention en matière de reconnaissance des acquis, de formation d'appoint, d'accès aux professions et aux métiers régis.

Les prochaines années seront consacrées à mettre en place les interventions les plus appropriées pour réaliser la mission des services publics d'emploi. Il s'agira ainsi de mettre de l'avant des stratégies efficaces pour connaître et prévoir les besoins actuels et futurs du marché du travail et de préparer la main-d'œuvre à occuper les emplois disponibles. Les analyses sectorielles et les travaux du Centre Emploi-Technologie, dont la mission est de développer une connaissance du marché de l'emploi hautement qualifié, contribueront à cet objectif de même que l'implantation d'outils d'information sur le marché du travail, tels les guichets informatisés « info-emploi ». De plus, sont prévus des outils nécessaires à une offre de service adaptée au profil de la clientèle (système de repérage, de référence et de suivi, services de placement performants, parcours individualisé) et couvrant un large éventail de besoins : clientèles sous-scolarisées, préparation à l'économie du savoir, développement de secteurs créateurs d'emplois, services aux entreprises. De nouvelles approches pour le maintien ou la réintégration à l'emploi des travailleurs âgés seront également déployées.

D'autre part, une nouvelle politique gouvernementale de la formation continue sera mise en œuvre dans le but de préparer plus adéquatement les adultes à jouer leurs divers rôles dans la société. Elle s'appliquera notamment à mieux soutenir les efforts d'adaptation de la main-d'œuvre aux transformations du marché du travail, de même qu'à favoriser l'implantation d'une véritable culture de la formation dans les entreprises.

Le secteur de l'économie sociale se développant à partir des besoins du milieu, on peut croire qu'au cours des prochaines années, des milliers d'emplois seront créés dans des services de proximité ou services d'aide à la personne de même que dans des activités répondant à une panoplie de besoins collectifs. Dans un avenir plus rapproché, la mise sur pied de services de nature culturelle et récréotouristique constitue une avenue de développement en émergence et d'un potentiel fort important.

Le gouvernement a entrepris de reconfigurer les lois du travail en fonction du nouvel environnement économique. Tout en favorisant l'élan des entreprises vers la création d'emplois, l'encadrement législatif entend prendre en compte les diverses réalités des personnes en emploi et assurer le respect de leurs droits, qu'elles soient salariées ou travailleuses autonomes.

De plus, des modifications législatives seront apportées afin d'interdire, relativement à des matières qui font l'objet de normes du travail, toute disparité de traitement fondée uniquement sur la date d'embauche entre des salariés qui effectuent les mêmes tâches dans un même établissement.

Finalement, le gouvernement québécois, après entente avec le gouvernement fédéral, instaurera un nouveau régime d'assurance parentale ayant pour objet de remplacer une grande partie des revenus personnels de travail lors des congés de maternité ou des congés parentaux, afin notamment de rendre admissibles les personnes occupant une forme d'emploi atypique (travail autonome ou à temps partiel).



L'intégration sociale

Le Québec, à l'instar des pays industrialisés, doit relever les défis, tant sur le plan économique que social, que posent la mondialisation, les nouvelles technologies de l'information et des communications, et les transformations socioéconomiques. Les mutations du marché du travail engendrent des inégalités grandissantes entre les nantis et les démunis, entre les éduqués et les moins éduqués, entre les régions urbaines et rurales. Le vieillissement de la population, les inégalités entre les générations et entre les femmes et les hommes, la mouvance des familles, la diversification de la population sont des réalités en émergence dont le Québec doit se soucier afin de favoriser l'égalité des chances et la participation de tous à la société, y compris des groupes et des individus défavorisés et vulnérables.

Par la promotion de l'intégration sociale, le gouvernement affirme sa volonté d'instaurer une société où chaque individu, avec ses droits et ses responsabilités, a un rôle actif à jouer : cette société se fonde sur le respect des droits et des libertés fondamentales, le respect de la diversité, la justice sociale et la solidarité.

En adoptant la *Charte des droits et libertés de la personne* en 1975, le Québec a reconnu officiellement l'importance fondamentale du respect des droits humains dans l'établissement de relations sociales harmonieuses et le maintien de la paix sociale. Les droits reconnus dans la Charte sont nécessaires à l'épanouissement de la personnalité de chaque être humain, sont inséparables du bien-être général et constituent le fondement de la justice et de la paix.

Si, sur le plan juridique, l'égalité de droit est pleinement acquise pour tous, des efforts constants doivent être faits pour assurer à tous l'égalité de fait et l'égalité des chances. La lutte contre l'exclusion sociale et la promotion d'une société tolérante, en sécurité et en santé, s'inscrivent dans les priorités du Québec.

STRATÉGIES ET INITIATIVES (1995-2000)

Le droit des personnes et la participation civique

En 1999, une étape importante vers la pleine reconnaissance des droits des personnes homosexuelles a été franchie par l'adoption d'une loi qui modifie la définition de « conjoint » dans l'ensemble de la législation publique québécoise, permettant ainsi de reconnaître aux conjoints de même sexe les mêmes droits et obligations que ceux reconnus aux conjoints de fait de sexe différent. Cette reconnaissance a une portée économique importante, car elle permettra dorénavant aux conjoints de même sexe d'avoir droit aux mêmes prestations ou indemnités que les conjoints de sexe différent en vertu de lois comme celles sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, l'assurance automobile, le régime des rentes, les régimes de retraite.

Dans le secteur des relations civiques, le Québec a mis en place différents programmes dont la Semaine québécoise de la citoyenneté, le Programme de soutien à la participation civique, le Programme d'adaptation des organisations, les Programmes d'accès à l'égalité en emploi et le Fonds pour les jeunes des minorités visibles qui permettent d'aider au financement d'initiatives émanant de groupes communautaires ou du milieu de travail. Ces initiatives visent à développer un sentiment d'appartenance, à favoriser le rapprochement culturel et la compréhension entre les individus et les groupes, à susciter une plus grande participation des citoyens et citoyennes aux institutions et à la société, à encourager une meilleure représentation de la diversité dans les différentes sphères de la société et à lutter contre la discrimination et l'inégalité de traitement entre les personnes.

Le gouvernement travaille également à améliorer constamment son réseau de services aux citoyens, entre autres quant à l'accès à l'information et aux services de première ligne. Ce réseau s'articule autour de trois principaux modes : l'accès électronique, l'accès téléphonique et l'accès physique.

Il permet d'accroître la qualité des échanges entre le citoyen et l'État. C'est dans cette optique que le site Internet d'accueil gouvernemental s'est renouvelé. Près de 200 ministères et organismes disposent d'une vitrine virtuelle dans Internet. Les citoyens et citoyennes ont accès aux lois et règlements, au *Journal des débats*, à différents rapports et formulaires administratifs, à des conseils particuliers (déclaration d'impôts, conduite hivernale, renouvellement de permis, etc.), au bilan des grandes réformes, bref à l'information gouvernementale la plus complète possible. Le nouveau site invitera également ceux et celles qui le désirent à s'exprimer sur les enjeux auxquels le Québec est confronté, favorisant ainsi leur participation aux débats publics.

La participation sociale des jeunes

La grande majorité des jeunes adultes réussissent à s'intégrer harmonieusement à la société, même si à un moment ou l'autre, ils rencontrent des difficultés passagères. Sur le plan collectif, les jeunes de cette fin de siècle sont aussi actifs sinon plus que leurs aînés dans les organismes jeunesse associés à leur réalité. Bien qu'il existe quelque 1 600 organismes jeunesse non gouvernementaux qui œuvrent dans tous les secteurs de la société (éducation, culture, loisirs, travail, entrepreneuriat, vie politique) et que le gouvernement se soit doté d'un Conseil permanent de la jeunesse dirigé par des jeunes, ces derniers demeurent encore peu présents dans les instances décisionnelles.

On observe également qu'un nombre grandissant d'entre eux vivent des situations qui risquent de compromettre leur intégration sociale, principalement en raison de la pauvreté. Cette situation est particulièrement marquée chez les jeunes femmes monoparentales et les jeunes peu scolarisés. La maternité précoce, à laquelle est souvent associé le décrochage scolaire, accroît le risque d'être pauvre et de le demeurer longtemps. Malgré les progrès remarquables réalisés depuis trente ans en matière

d'accès à l'éducation, de réussite scolaire et de taux de diplomation, le décrochage scolaire, plus prononcé chez les garçons que chez les filles, est un phénomène préoccupant. La détresse psychologique chez les jeunes est en croissance; le suicide est la cause de 30 % des décès chez les 15 à 29 ans. On constate également un rajeunissement de la population présentant des comportements délinquants, des problèmes de toxicomanie ou une situation d'itinérance.

On doit souligner que ces difficultés sont présentes dans une proportion plus grande chez les jeunes Autochtones. Cela est dû, entre autres, au fait que la population autochtone a connu de profondes mutations au cours des cinquante dernières années et ce passage rapide et irréversible du mode de vie traditionnel à la modernité a provoqué l'apparition de ces problèmes sociaux.

Il y a vingt ans, la *Loi sur la protection de la jeunesse* a été adoptée. En constante évolution depuis, le réseau de services pour les jeunes doit continuellement s'adapter au contexte social et aux problématiques en émergence. En adoptant le Plan d'action triennal (1999-2002) pour contrer la détresse chez les jeunes, le Québec s'est résolument engagé à surmonter les problèmes graves et urgents en protection de la jeunesse, en toxicomanie, en itinérance et en prévention du suicide, notamment en augmentant le nombre de familles et de jeunes rejoints par des programmes préventifs reconnus efficaces et en consolidant les équipes locales afin d'accroître la concertation en faveur des interventions précoces et du traitement.

Des travaux majeurs associant des groupes d'experts intervenant auprès des jeunes ont conduit à l'élaboration du Plan d'action pour les jeunes contrevenants, du Plan d'action pour l'amélioration des services en contexte de protection de la jeunesse et de la Stratégie de soutien du développement des enfants et des jeunes – Agissons en complices. Ce sont des mesures spécifiques issues de ces plans d'action qui sont en voie d'implantation.

La participation sociale des aînés

Le vieillissement démographique de la population ainsi que le vieillissement des individus posent des défis d'adaptation dans plusieurs domaines, dont la santé et les services sociaux, le logement, les loisirs, la sécurité publique, les communications et l'emploi. À l'occasion de l'Année internationale des personnes âgées, les aînés ont exprimé des besoins très concrets associés à ces domaines. De plus, ils ont manifesté leur désir d'établir des ponts entre les générations afin de pouvoir transmettre aux jeunes l'expertise acquise tout au long de leur vie, entre autres par des initiatives comme le mentorat. Les aînés contribuent, par leur savoir et leur participation, à l'édification d'une société solidaire, ouverte sur les autres et moins individualiste.

L'intégration des nouveaux arrivants

Depuis 1991, en vertu de l'*Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaires des aubains*, le Québec est le maître d'œuvre de l'intégration socioéconomique, linguistique et culturelle des immigrants sur son territoire. Les mesures adoptées depuis ont pour objectifs de donner aux nouveaux arrivants qui choisissent le Québec comme société d'accueil, les ressources nécessaires pour faciliter leur intégration, tout en préservant les avantages de la diversité, et de leur permettre d'apporter leur contribution au développement social et économique.

Les ressortissants étrangers sont recrutés et sélectionnés en fonction des besoins démographiques, économiques et culturels ainsi que des valeurs et de la capacité d'accueil. Le mode de sélection des immigrants indépendants est basé sur la recherche de candidats et candidates ayant une bonne connaissance de la langue française et offrant un haut potentiel d'employabilité et de mobilité professionnelle. De plus, les caractéristiques socioprofessionnelles du conjoint et la présence d'enfants sont davantage prises en considération.

Le nouveau Programme de parrainage collectif, en application depuis mai 1997, permet de faciliter l'immigration et l'intégration au Québec de personnes se trouvant en situation particulière de détresse. Plusieurs ententes-cadres ont été ainsi conclues avec des organismes (ONG et communautés religieuses) qui s'engagent à pourvoir aux besoins essentiels d'un certain nombre de parrainés et de leurs personnes à charge, et à faciliter leur intégration dans leur nouveau milieu de vie.

Les interventions en faveur de la régionalisation des immigrants à l'extérieur de la grande région de Montréal visent la recherche de possibilités concrètes d'établissement et le développement de conditions favorisant l'intégration en misant sur le partenariat avec les instances régionales. Depuis 1994, des ententes spécifiques ont été conclues avec les conseils régionaux de développement de sept régions administratives du Québec. Le Fonds de développement de l'immigration en région appuie la réalisation de projets novateurs pour susciter l'attraction, l'accueil et l'intégration des immigrants en région.

En novembre 1999, le gouvernement annonçait une importante réforme de sa politique de francisation et d'intégration des immigrants, plaçant la société d'accueil au cœur de la démarche d'intégration. La création de Carrefours d'intégration répartis sur le territoire sera la pierre d'assise de cette nouvelle stratégie d'intégration qui permettra aux immigrants de s'approprier les réseaux de sociabilité de leur quartier et de participer à la vie démocratique et civique. De plus, la reconfiguration des services de francisation destinés aux immigrants adultes permettra de les rejoindre dans une plus grande proportion et de mieux les desservir.

L'intégration sociale des personnes handicapées et des personnes souffrant de troubles mentaux

En 1984, le gouvernement s'était doté d'une politique d'ensemble axée sur l'intégration sociale des personnes handicapées, *À part ... égale, sans discrimination ni privilège*. Cette politique constitue toujours la base sur laquelle les différents secteurs d'intervention sectorielle définissent leurs actions de manière à supporter les processus d'intégration sociale des personnes qui rencontrent des obstacles liés à leur déficience, à leurs incapacités ou à l'inadéquation des conditions de leur environnement physique ou social. Plus précisément, il s'agit de soutenir le développement des capacités des personnes ainsi que leur qualité de vie en leur offrant des services de base tels le dépistage, les traitements médicaux requis, les services spécialisés d'adaptation et de réadaptation, et les mesures de soutien à l'intégration dans les divers milieux de vie tels que la garderie, l'école, les loisirs, le lieu de travail.

Bien qu'il reste du chemin à parcourir, l'intégration sociale a grandement progressé. Aujourd'hui, les personnes handicapées vivent de plus en plus dans la communauté et elles reçoivent la même gamme de services de santé et de services sociaux que la population en général. Pour ce qui est des services spécialisés répondant à leurs besoins spécifiques, elles ont accès à des programmes de services à domicile, de soutien aux familles, d'assistance résidentielle, d'équipements spécialisés et d'aides techniques ainsi qu'à des mesures d'aide financière pour l'achat de services.

La Politique de santé mentale, rendue publique en 1989, privilégiait déjà l'accès à des services dans le milieu de vie et la réintégration sociale des personnes souffrant de troubles mentaux. Cette orientation est partagée par la plupart des pays développés et elle fait suite à la remise en question, depuis quelques

décennies, du modèle institutionnel de traitement de la maladie mentale. Toutefois, la transformation vers un système de services dans la communauté n'est pas véritablement réalisée, comme l'illustre la concentration des ressources publiques dans les services d'hospitalisation. Le Plan d'action en santé mentale, publié en 1998, propose donc de rapprocher l'intervention du milieu de vie des personnes en organisant les services sur une base locale et en les diversifiant, notamment afin d'assurer le traitement et le suivi dans la communauté, l'intervention de crise disponible en tout temps, le développement des habiletés personnelles, l'intégration à l'emploi, l'entraide par les pairs et le soutien aux familles et aux proches.

La sécurité des personnes et des biens

Bien que le Québec soit considéré comme une société sécuritaire où il fait bon vivre, son taux de criminalité – 71 délits par 1 000 habitants – étant parmi les plus bas au monde, certaines problématiques telles que la criminalité, la drogue et la violence menacent la sécurité des individus et expriment une certaine forme de désintégration sociale. La prévention de la criminalité constitue une responsabilité collective. La réalisation des mesures destinées à résoudre les problèmes et à assurer la sécurité et le bien-être de tous demande l'engagement de divers acteurs.

LA PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ

La Semaine de la prévention de la criminalité vise à sensibiliser les municipalités, les organismes publics, communautaires et privés ainsi que les citoyens et les citoyennes à l'importance de la prévention de la criminalité comme moyen d'améliorer la qualité de vie des gens. Un programme de financement a été instauré, mettant à contribution le secteur privé dans la réalisation d'initiatives locales destinées à accroître la protection des personnes et des biens.

Un autre programme, celui du partage des produits des biens issus de la criminalité, permet de financer des initiatives locales qui veulent, entre autres, offrir aux jeunes des alternatives à l'adoption de comportements délinquants et venir en aide aux jeunes plus vulnérables (itinérants, toxicomanes, fugueurs, etc.).

La Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime, gérée conjointement par le Québec et le gouvernement fédéral, a pour objet la prévention de la criminalité par le développement social en s'attaquant à ses causes par l'entremise des projets locaux, des recherches et de la création d'outils. Quatre groupes sont principalement ciblés par ce programme soit les enfants, les jeunes, les femmes et les Autochtones.

Le gouvernement a adopté un plan d'action pour encourager l'essor de la police communautaire. Celle-ci se caractérise par une approche proactive, décentralisée, cherchant aussi bien à réduire le crime, le désordre et la peur, qu'à répondre aux demandes et aux besoins exprimés par la communauté. En privilégiant le renforcement des mesures préventives, l'approche par résolution de problèmes et le partenariat avec d'autres personnes et organismes, la police communautaire est plus près du citoyen. Par ailleurs, un guide intitulé *Sécurité dans les milieux de vie : pour le mieux-être des citoyens, des citoyennes et des familles* s'adresse aux municipalités afin de les soutenir en vue d'améliorer la sécurité sur leur territoire.

Plusieurs nouveaux programmes, flexibles et adaptables aux besoins d'une collectivité particulière, ont également été mis en place : « Cool » pour vrai : *Désamorcer des conflits, prévenir des crimes* s'adresse à une clientèle de 12 à 17 ans et couvre les problématiques liées à la drogue, à la violence et aux méfaits. L'objectif principal est de réduire les

cas de délinquance et de victimisation; *Vieillir en liberté, en toute Sûreté* s'adresse à la clientèle aînée afin de prévenir les abus, les crimes, les blessures et de créer, en cas de sinistre, un contexte sécuritaire pour les aînés; *Réfléchir avant d'agir!* vise les enfants du primaire pour les sensibiliser à leur responsabilité personnelle d'assurer leur propre sécurité; le cadre de référence *Présence policière dans les établissements scolaires* favorise la concertation des intervenants autour d'objectifs partagés pour le mieux-être des jeunes à l'école.

LA PRÉVENTION DE LA VIOLENCE CONJUGALE ET DES AGRESSIONS SEXUELLES

Au Québec, comme partout au Canada, les actes de violence commis dans un contexte conjugal constituent des infractions de nature criminelle. La violence peut être vécue dans une relation maritale, extramaritale ou amoureuse, à tous les âges de la vie. On estime que 25 % des Québécoises de 18 ans et plus vivant ou ayant vécu avec un conjoint ont subi de la violence conjugale au cours de leur union.

Le Québec enregistre un très bas taux d'infraction d'ordre sexuel, 44 infractions par 100 000 habitants; cependant, on estime que seulement 14 % des victimes de violence rapporteraient la situation à la police.

Il existe un important réseau d'organismes communautaires qui œuvrent pour éliminer la violence faite aux femmes ou les supporter quand elles la vivent. Par le biais du Programme de soutien aux organismes communautaires, un soutien financier est apporté aux maisons d'hébergement et aux centres de femmes qui viennent en aide aux femmes violentées et à leurs enfants ainsi qu'aux femmes et adolescentes victimes d'agression sexuelle en leur offrant de l'hébergement, des services de consultation et de soutien psychologique et juridique, et de l'accompagnement.

En s'appuyant sur la *Déclaration sur l'élimination de la violence contre les femmes* adoptée en 1993 par l'Assemblée générale des Nations Unies, le Québec a élaboré, en 1995, une politique multisectorielle d'intervention en matière de violence conjugale, *Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale*, qui se concentre sur les victimes, sur les agresseurs et sur les enfants témoins. Cette politique fait appel à la mobilisation de toute la société pour contrer la violence conjugale et elle met l'accent sur quatre axes d'intervention : promouvoir des rapports égaux entre les filles et les garçons, entre les femmes et les hommes; systématiser le dépistage de la violence conjugale dans l'ensemble des établissements et des organismes; adapter les interventions aux réalités particulières comme celles que vivent les femmes dans des régions éloignées des grands centres, les femmes handicapées, les femmes âgées, les femmes autochtones, les femmes immigrantes, les lesbiennes, les gais et les hommes violentés; rendre plus efficaces les interventions psychosociales, judiciaires et correctionnelles.

Dans les secteurs judiciaire et correctionnel, des mesures favorisant une meilleure protection des victimes ont été adoptées. Ainsi, les juges et les procureurs ont adhéré à une Charte des témoins qui vise à protéger leurs droits et à minimiser les inconvénients qu'entraîne leur témoignage. Des salles sont maintenant réservées aux victimes dans tous les Palais de justice. Là où le volume le justifie, les causes de violence conjugale ont été regroupées dans une même salle à la cour. Les dossiers sont confiés à des procureurs spécialisés, qui en assurent le suivi jusqu'à la fin de la procédure. Les victimes sont informées de la mise en liberté de leur agresseur, de leurs absences temporaires et de leur libération conditionnelle.

En octobre 1998, le gouvernement a donné le coup d'envoi à une campagne triennale de sensibilisation et de prévention de la violence contre les femmes, dont le slogan est : « *La violence, c'est pas toujours frappant... mais ça fait toujours mal.* » La campagne met l'accent sur la violence dans les relations amoureuses, particulièrement chez les adolescents et les adolescentes de 13 et 14 ans ainsi que sur les aspects moins connus de la violence, comme la violence psychologique et les agressions sexuelles. Elle incite les filles à dire non au contrôle et à la domination dans les relations amoureuses et fait découvrir aux garçons la satisfaction que procure une relation « d'égal à égale ».

La réinsertion des personnes contrevenantes

La réforme du système correctionnel a été amorcée en 1995. Elle s'appuie sur le constat que le Québec, bien que possédant un système de justice sain et équilibré, recourt trop fortement au système pénal pour régler un grand nombre de conflits sociaux et sanctionner sa criminalité.

Le Québec a fait le choix de tourner le dos au modèle répressif. Il mise plutôt sur une approche inspirée davantage des modèles européens où l'on retrouve une volonté politique de traiter la criminalité en visant un meilleur équilibre entre la répression et la mise à contribution des acteurs sociaux et de la communauté. Le défi actuel consiste à passer d'un traitement de la criminalité trop porté sur la répression et l'incarcération à un traitement davantage axé sur la prévention, la prise en charge sociale, la décriminalisation et le recours à des mesures civiles et sentencielles autres que l'incarcération. Cette dernière devrait être dorénavant perçue et utilisée comme une mesure de

dernier recours réservée autant que possible aux seuls individus qui portent préjudice aux personnes ou qui menacent leur sécurité. Ce choix repose sur une conviction profonde : la meilleure façon de protéger la société de façon durable passe par la réinsertion sociale de ses membres contrevenants. Les services correctionnels travaillent en étroite collaboration avec de multiples organismes communautaires. Des ressources spécialisées pour diverses clientèles, notamment les femmes, les Autochtones et les personnes issues de communautés culturelles, offrent des services d'aide, d'accompagnement et d'intervention répondant aux différents besoins.

La participation civique

Pour contrer la méconnaissance des diverses réalités québécoises et promouvoir une prise de conscience des valeurs fondamentales de la société, un programme d'échanges de jeunes en milieu scolaire sera mis en place. Celui-ci vise entre autres le rapprochement et la solidarité entre les jeunes de la Métropole et des autres régions ainsi que le développement d'un sentiment d'appartenance chez les jeunes issus de l'immigration. Ce programme devrait rejoindre 10 % de la clientèle de niveau secondaire, soit 50 000 jeunes, sur une période de cinq ans.

Un Forum national sur la citoyenneté et l'intégration devrait se tenir au printemps 2000 dans le but de favoriser l'émergence de consensus autour de la citoyenneté au Québec et d'explorer les moyens et les actions permettant de concrétiser les orientations qui seront retenues.

On vise également à élargir la portée des programmes d'accès à l'égalité en emploi qui actuellement ne s'appliquent qu'à la fonction publique.

La participation sociale des jeunes

Outre la poursuite des actions entreprises, le gouvernement tiendra, en février 2000, le Sommet du Québec et de la jeunesse qui propose une réflexion sur l'avenir du Québec et place la jeunesse au centre de cette réflexion. Quatre thèmes seront abordés : l'emploi, l'éducation, l'équité et l'ouverture sur le monde. Tous les acteurs de la société seront mobilisés autour d'engagements et d'actions qui permettront aux jeunes d'aujourd'hui et à ceux de demain de participer pleinement au devenir de la société. Reposant sur l'assertion qu'aucune société ne sera prospère ou à l'avant-garde si elle n'en donne pas les moyens à sa jeunesse, le Sommet vise donc à lever les obstacles individuels et collectifs qui compromettent l'intégration des jeunes à la société.

La participation sociale des aînés

Afin de répondre aux attentes exprimées tout au cours de l'Année internationale des personnes âgées, un plan d'action gouvernemental 2001-2004, en voie d'élaboration, proposera des projets mobilisateurs et des actions sectorielles significatives et structurantes destinés à favoriser l'autonomie physiologique et psychologique des aînés et à propager une image positive du vieillissement. De plus, des mesures ciblées permettront de reconnaître et d'accroître le rôle des aînés dans la société.

L'intégration des nouveaux arrivants

Par la création des Carrefours d'intégration, les services d'accueil et d'intégration seront offerts avec une approche territoriale plus marquée. Ainsi, l'offre de service s'ajustera aux particularismes locaux et s'appliquera davantage aux services offerts par les autres partenaires, en fonction des besoins des immigrants présents sur chacun des territoires. Directement en prise avec leur milieu, les Carrefours pourront mieux diriger les immigrants vers les organismes du milieu et vers les intervenants responsables, avec lesquels ils établiront des liens de collaboration et d'entraide : CLSC, centres locaux d'emploi, municipalités, commissions scolaires, organismes communautaires, etc. Ces organismes seront ainsi en mesure de mieux rejoindre les nouveaux arrivants de leur quartier ou de leur région. La mise en place des Carrefours d'intégration se fera graduellement au cours de l'année 2000.

D'autre part, les efforts en matière de régionalisation de l'immigration se poursuivront afin d'accroître la proportion des nouveaux arrivants se destinant à l'extérieur de l'île de Montréal et d'augmenter le taux de rétention en région.

Par ailleurs, les établissements publics d'enseignement seront davantage mis à contribution dans l'offre de services en francisation, offre plus diversifiée et mieux adaptée aux besoins des immigrants. Le Québec envisage aussi de doubler en cinq ans le nombre d'immigrants francisés en milieu de travail.

L'intégration sociale des personnes handicapées et des personnes souffrant de troubles mentaux

Afin de réduire l'impact négatif des déficiences sur le fonctionnement des personnes et de mieux moduler les interventions à long terme, l'accent sera mis sur les services d'intervention précoce. Les efforts de tous les partenaires seront mis à contribution.

La sécurité des personnes et des biens

Le gouvernement entend élaborer, au cours des prochaines années, une politique en matière de prévention de la criminalité qui favorisera une approche globale et intégrée, notamment en rassemblant les décideurs (représentants ministériels, municipaux, communautaires et du secteur privé) dont l'engagement est essentiel pour la recherche du mieux-être des citoyens et citoyennes.

Afin de rapprocher la police des citoyens, le gouvernement prendra une série de mesures permettant d'améliorer l'efficacité des corps policiers ainsi que l'intégrité et le professionnalisme de leurs membres.

La prévention des agressions sexuelles

Le gouvernement prépare actuellement des orientations et un plan d'action en matière d'agressions sexuelles. Ces orientations viseront à réduire l'incidence et les conséquences de ce problème, prendront en compte toutes les agressions sexuelles, qu'elles soient commises envers les filles et les garçons ou envers les femmes et les hommes, et traiteront à la fois des victimes et des agresseurs. Elles doivent également favoriser une compréhension commune de ce problème et proposer des moyens de prévention. L'association Femmes autochtones du Québec collabore à la mise en œuvre des orientations et du plan d'action du gouvernement.

La réinsertion des personnes contrevenantes

En matière correctionnelle, le passage à une organisation décloisonnée à l'intérieur et ouverte sur l'extérieur permettra de relever plus efficacement les deux grands défis auxquels sont confrontés les services correctionnels, soit celui d'administrer les décisions du tribunal avec une capacité carcérale réduite et celui d'offrir des services intégrés et continus, adaptés à la clientèle, en complémentarité avec ceux déjà proposés dans la communauté.

L'équité et l'égalité entre les femmes et les hommes

Sur le plan juridique, l'égalité de droit entre les femmes et les hommes au Québec est pleinement assurée. Des moments-clés ont jalonné ce parcours. À titre de rappel, soulignons que c'est en 1964 qu'on a mis fin à l'incapacité juridique de la femme mariée.

En 1975, l'adoption de la *Charte des droits et libertés de la personne* du Québec interdit officiellement, pour la première fois, toute discrimination fondée sur le sexe. La Charte est ensuite amendée en 1982 pour ajouter la grossesse et le harcèlement, et particulièrement le harcèlement sexuel, comme motifs de discrimination.

Au début des années 80, une réforme en profondeur du droit de la famille accorde une meilleure protection juridique à la femme mariée et lui reconnaît surtout une entière égalité dans l'exercice de ses droits civils. Cette réforme instaure aussi la protection de la résidence familiale et introduit un nouveau recours, soit la prestation compensatoire en cas de séparation, de divorce ou de décès. L'année 1989 est marquée par l'adoption d'une loi favorisant l'égalité économique des époux et l'institution d'un patrimoine familial.

En 1993, l'adoption de la première politique en matière de condition féminine, *Un avenir à partager...*, illustre la volonté gouvernementale de poser les jalons d'une société dans laquelle les femmes et les hommes de toutes origines pourront réaliser leur plein potentiel et participer à part entière au développement social, culturel, politique et économique du Québec.

Des gains ont été réalisés, mais il reste du chemin à parcourir pour éliminer les disparités persistantes entre les hommes et les femmes. Ainsi, les filles réussissent mieux que les garçons à tous les niveaux de formation, mais elles sont largement absentes des disciplines scientifiques et technologiques qui constituent les secteurs de l'avenir. Sur le marché du travail, les femmes sont encore majoritairement cantonnées dans un nombre restreint de professions généralement moins bien rémunérées; le ratio des gains des Québécoises par rapport aux Québécois oscille entre 65 % et 70 %. Dans tous les groupes d'âges, les revenus moyens féminins sont inférieurs aux revenus moyens masculins, et la situation est particulièrement dramatique pour les responsables de famille monoparentale, majoritairement des femmes. Même si la présence des femmes dans les lieux de pouvoir est établie dans tous les secteurs, leur représentation demeure actuellement en deçà de leur apport à la collectivité; par exemple, les femmes représentent 24 % des députés de l'Assemblée nationale, 9 % des maires, 28 % des postes de la haute direction des ministères et organismes gouvernementaux. Elles sont largement sous-représentées (6 %) dans les conseils d'administration des grandes entreprises.

STRATÉGIES ET INITIATIVES (1995-2000)

La Politique en matière de condition féminine repose sur cinq grandes orientations qui visent : l'autonomie économique des femmes; le respect de leur intégrité physique et psychologique; l'élimination de la violence faite aux femmes; la reconnaissance et la valorisation de leur apport collectif; leur place dans le développement des régions.

En 1997, pour la deuxième étape de mise en œuvre de la Politique, le gouvernement a adopté le Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises qui constitue une adaptation du Plan d'action de Beijing aux réalités, aux valeurs et aux priorités de la société québécoise de même qu'aux préoccupations propres aux Québécoises. Le Programme d'action est le résultat d'une vaste opération de réflexion et de concertation menée avec les instances gouvernementales et des partenaires de la société civile, principalement les ONG-femmes et les chercheurs universitaires. Le Programme est un levier, un point d'ancrage et un instrument structurant qui inscrit l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes dans les activités quotidiennes et permanentes du gouvernement, principalement en ce qui a trait à la réduction des écarts socio-économiques.

Les trois projets mobilisateurs, piliers du programme d'action, sont ainsi nommés parce qu'ils touchent des problématiques importantes et urgentes à résoudre pour les femmes et qu'ils impliquent l'action concertée de plusieurs ministères et organismes. Ce sont : un projet axé sur l'action institutionnelle et politique : *L'instauration de l'analyse différenciée selon les sexes dans les pratiques gouvernementales*; un projet agissant sur une question sociale urgente à résoudre : *La prévention des grossesses précoces*

et le soutien aux mères adolescentes, et un projet tourné vers l'avenir des femmes dans le domaine économique : *Le soutien à la progression des Québécoises dans les sciences et l'innovation technologique*.

Les actions sectorielles sont regroupées autour de huit thèmes recoupant les domaines prioritaires tirés du Plan d'action de Copenhague : l'emploi et l'entrepreneuriat; la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales; le partage du pouvoir; l'éducation et la formation; la santé et le bien-être; la violence; la coopération internationale; la reconnaissance et le respect des droits.

Des actions locales et régionales ont été retenues pour assurer la mise en œuvre des deux axes de la cinquième orientation visant à assurer la place des femmes dans le développement des régions, soit la représentation équitable des femmes au sein des instances locales et régionales et la prise en compte des intérêts et des réalités des femmes par ces instances. Afin de soutenir cet objectif, le programme *À égalité pour décider* tente de susciter et d'appuyer l'initiative de groupes locaux et régionaux pour réaliser des projets susceptibles d'augmenter le nombre de femmes dans les postes de commande des instances locales et régionales.

La décision d'instaurer l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) dans les pratiques gouvernementales fait suite à la Quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes tenue à Beijing en 1995. L'ADS est un processus qui vise à discerner de façon préventive, au cours de la conception et de l'élaboration d'une politique, d'un programme ou de toute autre mesure, les effets distincts que pourra avoir son adoption par le gouvernement sur les femmes et les hommes ainsi touchés, étant

donné les conditions socioéconomiques différentes qui les caractérisent. En éclairant mieux les décisions, l'ADS contribuera à construire un véritable progrès économique et social.

Deux projets pilotes sont actuellement en cours : le ministère de la Santé et des Services sociaux applique l'ADS aux Lignes directrices pour les personnes âgées en perte d'autonomie. Le choix de ce projet pilote s'avère particulièrement intéressant dans le contexte du vieillissement de la population et compte tenu des particularités qui distinguent les femmes et les hommes âgés. Le ministère des Finances a choisi d'élaborer un outil statistique permettant d'analyser les incidences des diverses politiques fiscales sur les femmes et sur les hommes.

En matière législative, depuis 1995, le gouvernement a adopté ou modifié près de 60 lois ayant une incidence sur les droits et les conditions de vie des femmes dont certaines apparaissent majeures à cet égard.

La *Loi sur l'équité salariale* a pour but de corriger les écarts salariaux dus à la discrimination systématique fondée sur le sexe à l'endroit des personnes qui occupent des emplois dans des catégories à prédominance féminine. Il s'agit de l'une des lois les plus progressistes pour assurer un salaire égal à un travail équivalent du fait qu'elle s'applique tant au secteur privé qu'au secteur public. Tout employeur dont l'entreprise compte dix personnes salariées ou plus est concerné par la loi. Les obligations diffèrent selon la taille de l'entreprise. L'employeur a jusqu'à la fin de 2001 pour réaliser sa démarche d'équité salariale et jusqu'à la fin de 2005 pour corriger les écarts salariaux, le cas échéant.

Dans le domaine des relations parentales, des mesures ont été introduites afin d'obliger la médiation préalable en cas de séparation ou de divorce dans toute demande mettant en jeu les intérêts des parents et des enfants sur des questions relatives à la garde des enfants, à la pension alimentaire et au patrimoine familial. D'autres mesures visent à faciliter la fixation des pensions alimentaires pour enfants et à reconnaître à cet égard la responsabilité partagée des deux parents. La *Loi sur l'impôt* a été modifiée afin de prévoir la défiscalisation des pensions alimentaires versées pour les enfants. Finalement, l'introduction du régime de perception automatique des pensions alimentaires est une mesure qui contribue à faire reculer la pauvreté.

Depuis septembre 1999, la pratique des sages-femmes est légalisée. On prévoit la création d'un ordre professionnel à exercice exclusif et l'intégration des sages-femmes au système de santé et de services sociaux. Cette pratique internationalement reconnue a ainsi été rendue accessible aux Québécoises. Le financement public ainsi que l'accès gratuit aux services des sages-femmes sont assurés. Celles-ci peuvent pratiquer des accouchements en maison de naissance et en milieu hospitalier. Pour sa part, l'accouchement à domicile ne sera disponible que lorsque le gouvernement aura adopté un règlement entourant les conditions d'exercice à domicile. Un programme de formation de sage-femme conduisant à un diplôme de premier cycle universitaire est offert depuis l'automne 1999; l'objectif fixé est de former environ 200 sages-femmes d'ici l'an 2008.

L'égalité entre les femmes et les hommes, comme la justice, la paix et le développement durable, est un projet de société permanent, jamais achevé et toujours susceptible d'amélioration. Le Québec veille avec constance et détermination à en assurer les progrès soutenus.

Le gouvernement entreprendra la mise en œuvre de la troisième phase de la Politique en matière de condition féminine au tournant du XXI^e siècle, dans le plus grand respect des orientations internationales qu'il soutient en matière de développement social et humain, de progrès démocratique et, conséquemment, d'égalité entre les femmes et les hommes.



L'éducation

L'accessibilité à l'éducation et sa démocratisation ont été à la base de l'édification d'un système public au Québec. Quatre décennies après une réforme qui a transformé de fond en comble le système scolaire québécois, les résultats en fonction des objectifs envisagés au départ sont remarquables. De l'école primaire à l'université, la scolarisation totale établie pour 1997 correspond en moyenne à 15,4 années par Québécois et Québécoise en âge de fréquenter un établissement scolaire. Le taux de diplomation au secondaire, calculé selon les conventions de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), se situe à près de 87 %, comparativement à 77,5 % pour la moyenne des pays membres.

Derrière ces avancées encourageantes, des indicateurs plus fins montrent que certains groupes sociaux ont davantage progressé. C'est le cas chez les filles, les francophones et les adultes. Par exemple, en 1960, les filles ne représentaient que 14 % de la clientèle universitaire en milieu francophone. En 1998, elles composent 57 % de l'effectif étudiant à temps plein des universités francophones. Mais de nouveaux enjeux sont mis en lumière, entre autres : le retard scolaire et le décrochage, particulièrement chez les jeunes garçons, la prolongation de la durée des études pour obtenir le diplôme à l'éducation postsecondaire et le faible taux de diplomation, notamment dans le secteur technique. Selon les estimations de 1997, en considérant une génération, une fille sur dix n'obtient pas de diplôme d'études secondaires, alors que c'est le cas de un garçon sur quatre. À l'ordre collégial, on observe une augmentation de la durée des études pour parvenir au diplôme. À titre d'exemple, en 1996, seulement 24 % des élèves en formation technique terminaient leurs études dans les délais requis. Dans cette formation, le taux de diplomation est de 51 % et ce pourcentage est en baisse de plus de 7 points depuis 1990; la durée des études est de 3,8 ans alors que le temps prévu est de 3 ans. Au baccalauréat universitaire, sur 100 personnes inscrites dans un programme, un peu plus de 65 obtiennent leur grade et le phénomène de la prolongation de la durée des études s'observe ici aussi.

Les Autochtones sont beaucoup moins nombreux à atteindre les niveaux d'enseignement secondaire et postsecondaire. Plus de 40 % des Autochtones n'atteignent pas le troisième secondaire, alors que cette proportion est de 20 % pour l'ensemble des Québécois. Bien que les données à ce sujet ne soient que partielles, on note que le phénomène du décrochage scolaire, même au niveau primaire, est très préoccupant dans la plupart des communautés autochtones. Ainsi, on constate dans certaines d'entre elles des taux de décrochage de 10 % dès le primaire et atteignant 50 % au troisième secondaire.

Après avoir mis l'accent sur l'accessibilité de l'éducation, le Québec vise maintenant à ce que cet accès se traduise par la réussite du plus grand nombre.

STRATÉGIES ET INITIATIVES (1995-2000)

À la petite enfance et à l'éducation préscolaire

Il est solidement établi que la réussite scolaire d'un jeune se joue dès les premières années de sa vie et que l'environnement de l'enfant, en premier lieu sa famille et ses parents, est déterminant dans son développement. Le gouvernement a rendu publique, en 1997, une politique intitulée *Nouvelles dispositions de la politique familiale, les enfants au cœur de nos choix*, qui réaffirme le choix de placer la famille et la petite enfance au centre de ses préoccupations. Cette politique met de l'avant différentes mesures permettant aux familles de mieux assumer leur rôle auprès des jeunes enfants.

Ainsi, des actions majeures ont été mises en œuvre dans le domaine éducatif. D'abord un réseau de centres de la petite enfance pour les enfants de 0 à 4 ans et un programme éducatif commun à tous ces centres ont été implantés. Le programme tend au développement global et harmonieux de l'enfant d'âge préscolaire en lui permettant de se familiariser avec un milieu d'apprentissage en dehors de sa famille et d'acquérir des habiletés qui l'aideront à mieux réussir à l'école. La *Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance*, qui institue les centres, impose également des normes pour assurer la qualité des services. Le rôle prépondérant des parents dans le développement de leurs enfants est reconnu, notamment par leur participation à la gestion des centres et leur collaboration avec les gestionnaires et le personnel éducateur.

Pour les enfants de 5 ans, le réseau scolaire offre maintenant la maternelle à temps plein. Les enfants de 4 ans qui ont des besoins particuliers, notamment les enfants handicapés et ceux issus de milieux défavorisés ou de communautés culturelles, peuvent aussi bénéficier de maternelles à temps plein, dans le réseau scolaire.

À l'enseignement primaire et secondaire

La publication, en 1997, d'un énoncé de politique éducative, *L'école tout un programme*, montre bien la volonté gouvernementale de relever le défi du succès du plus grand nombre. L'essentiel de ce qui fait l'école a été passé en revue : les programmes d'études, l'espace réservé à chaque discipline, les règles de réussite et de sanction, le seuil de passage et d'admission, et les moyens d'informer clairement les parents sur le cheminement de leurs enfants.

Pour favoriser l'égalité des chances et l'intégration sociale, l'école doit répondre aux exigences suivantes : les élèves doivent accéder à la maîtrise de savoirs élémentaires essentiels, et même de savoirs complexes; les élèves doivent se préparer à l'exercice d'une citoyenneté responsable, qui se construit par le partage de valeurs communes; les élèves doivent être sensibilisés aux défis mondiaux qui ont des répercussions dans toutes les sociétés, en acquérant progressivement des capacités de réfléchir et d'agir qui transcendent les modes ou les intérêts individuels.

Afin de mieux respecter le rythme des élèves et de prévenir l'échec, l'école primaire a été découpée en trois cycles de deux ans. Cette division permettra d'établir le rythme d'une année de savoirs nouveaux et d'une année de consolidation. Cette façon de faire devrait aussi contribuer à réduire les redoublements et, en conséquence, à assurer le succès d'un plus grand nombre.

Le Québec est une société démocratique et pluraliste fondée sur l'égalité en droit des citoyens et la participation active de chacun à la vie collective. Dans un tel contexte, il est important que l'école apprenne aux jeunes à jouer un rôle actif dans la société : c'est pourquoi un programme d'éducation à la citoyenneté a été introduit dans le curriculum des élèves. Intégré pour une bonne part à l'enseignement de l'histoire, ce programme sera axé sur l'étude des institutions et leur fonctionnement, sur les droits de la personne, sur les rapports sociaux et sur la compréhension interculturelle et internationale.

Une autre action importante a été l'adoption, en 1998, de la Politique gouvernementale d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle. Cette politique établit trois principes sur lesquels l'école doit s'appuyer pour traiter de la diversité ethnoculturelle, linguistique, religieuse et autres. Ces principes sont les suivants : l'égalité des chances; la maîtrise du français langue commune de la vie publique; l'éducation à la citoyenneté démocratique dans un contexte pluraliste. Cette politique est accompagnée d'un plan d'action (1998-2002) qui marque un pas de plus vers « l'exclusion zéro » en visant l'intégration et la réussite scolaire des élèves nouvellement arrivés.

La pauvreté a une incidence certaine sur les apprentissages des enfants. Cette incidence est particulièrement marquée dans les milieux à forte concentration de familles à faible revenu. Le Québec a conçu un outil, la carte scolaire socioéconomique, qui permet d'apprécier le niveau et le degré de concentration de familles sous le seuil de faible revenu de chacun des établissements d'enseignement. De la sorte, il est possible de mener des actions ciblées, ce qui est le cas, depuis trois ans, pour le programme de soutien à l'école montréalaise qui finance diverses mesures émanant de la communauté en vue de multiplier les occasions qui permettent de stimuler, chez ces jeunes en situation précaire, le goût d'apprendre, de réussir et de se dépasser.

À la formation professionnelle et technique

Dans un contexte de mondialisation de l'économie et d'évolution rapide des technologies, une solide formation de base ne peut suffire. Pour combattre la pauvreté et promouvoir l'intégration sociale, il faut donner une chance égale à tous de développer des compétences et s'assurer que tout individu quitte l'école avec une qualification lui permettant d'intégrer le marché du travail.

Pour relever ce défi, des orientations en vue de valoriser la formation professionnelle et de l'adapter aux nouvelles exigences du marché du travail ont été adoptées en 1995. Il s'agissait d'accroître substantiellement le nombre de jeunes de moins de 20 ans inscrits en formation professionnelle et de renouveler le dispositif de cette formation, notamment en diversifiant les voies de formation, en favorisant l'alternance travail-études comme mode d'organisation de la formation et d'intégration du marché du travail et en augmentant les partenariats entre le monde de l'éducation et le monde du travail.

Depuis 1995, des ressources financières ont été accordées pour hausser le nombre de places dans les centres de formation professionnelle; des liens qui se sont noués avec les entreprises ont permis de réviser la presque totalité des programmes de formation professionnelle et de les adapter à la réalité du marché du travail, en plus d'augmenter les places de stages en entreprise et de porter à près de 7 000 le nombre de personnes inscrites dans des programmes selon le mode de l'alternance travail-études.

Aujourd'hui, le marché du travail exige de s'ouvrir à d'autres types de formation que requiert la société du savoir, entre autres celle liée aux carrières techniques et scientifiques. Des mesures ont été prévues pour intéresser un plus grand nombre de jeunes à ces formations et continuer de valoriser la formation professionnelle. Il faut aussi faire davantage pour amener les filles à diversifier leur choix de carrière. En ce moment, elles sont concentrées dans quatre secteurs d'activité ou de formation : alimentation et tourisme; santé; soins esthétiques; administration, commerce et informatique.

À la formation continue

La proportion des personnes de 15 ans et plus qui ont atteint la neuvième année est passée de 58 % à 82 % de 1971 à 1996. Malgré ce progrès, on observe que parmi les personnes âgées de 20 à 44 ans, une sur cinq n'a pas terminé ses études secondaires. Pour compléter leur formation et obtenir un premier diplôme, ces personnes ont accès à des services gratuits offerts par les commissions scolaires. D'autres, pour conserver un emploi ou pour suivre l'évolution des connaissances et des technologies, auront recours plus fréquemment à des programmes de formation donnés par les commissions scolaires, les cégeps ou les universités.

Chaque année, des sommes considérables sont investies dans la formation continue. En 1997, par exemple, on estime à près de un milliard et demi de dollars l'investissement des différents ministères dans l'alphabétisation, la formation générale et la formation professionnelle des adultes.

À l'enseignement universitaire

Au cours des vingt dernières années, l'enseignement supérieur est devenu accessible à tous. Le gouvernement a fait sien le principe selon lequel toute personne qui en a la capacité et la motivation doit pouvoir entreprendre des études supérieures et, à cet égard, il a fait de nombreux efforts financiers. Il a ainsi maintenu à un niveau très bas les droits de scolarité exigés par les universités, en fait les plus bas de toutes les provinces canadiennes. Il a aussi mis en place un programme de prêts et de bourses d'études très généreux pour venir en aide aux plus démunis.

L'appui aux universités constitue un choix et un investissement stratégiques pour l'avenir de la société. Le gouvernement veille à sauvegarder les acquis des universités en matière d'accès et continue à y consentir des efforts malgré les énormes progrès réalisés. En effet, si la proportion d'une génération qui s'inscrit une première fois à des études en vue d'obtenir un baccalauréat s'était accrue considérablement entre 1984 et 1993, passant de 30 % à 40 %, elle a enregistré un recul de 6 points les années suivantes, passant à 34 % en 1997.

Afin de mieux répondre aux besoins des familles et de favoriser l'accès aux services de garde, le gouvernement s'est donné comme objectif d'augmenter sensiblement, d'ici 2006, le nombre de places disponibles. De plus, dès septembre 2000, les places à contribution réduite seront accessibles pour toutes les catégories d'âges.

Pour s'assurer que les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et les élèves handicapés qui ont des besoins particuliers tirent profit au maximum de la réforme entreprise, la Politique de l'adaptation scolaire est en voie de révision. Tous les partenaires sont invités à se mobiliser autour de l'orientation fondamentale suivante : aider l'élève en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage à réussir sur les plans de l'instruction, de la socialisation et de la qualification. Des travaux concernant l'adaptation de l'enseignement ont été amorcés. L'objectif poursuivi est d'intégrer, dans les nouveaux programmes d'études en voie d'élaboration, des indications permettant aux enseignants et enseignantes de mieux tenir compte des caractéristiques des élèves de la classe. De plus, un cadre de référence sur l'intervention auprès des élèves à risque est en cours de préparation.

L'offre de formation professionnelle et technique sera plus flexible et plus accessible. Des « formations courtes », en permettant une adaptation rapide de la main-d'œuvre, sont susceptibles de répondre adéquatement à de nombreuses demandes du marché du travail. Par ailleurs, les entreprises seront invitées à identifier leurs besoins de main-d'œuvre afin que le système éducatif puisse mieux planifier la réponse aux besoins exprimés. En outre, les entreprises seront de plus en plus sollicitées pour contribuer à la formation elle-même par différents moyens comme l'accueil de stagiaires et une participation renouvelée et accentuée à l'alternance travail-études.

Le gouvernement a entrepris également l'élaboration d'une politique de formation continue. En plus de préciser les orientations, la politique devrait donner des indications sur les besoins prioritaires ou les besoins nouveaux auxquels il faudra répondre. Des pistes de réponse devraient aussi être apportées pour satisfaire les besoins de formation de base et de recyclage. Par ailleurs, la politique jettera les bases de ce qui pourrait devenir un système de formation continue dans lequel sont reprises et davantage articulées les différentes pistes d'action actuelles, notamment l'éducation populaire, la reconnaissance des acquis, la formation à distance et les formations courtes parrainées par les employeurs.

Le gouvernement a réaffirmé l'importance des universités pour le devenir de la société. La Politique des universités, actuellement en préparation, prendra appui sur les principes suivants : l'accès du plus grand nombre à la formation universitaire; la création d'un environnement propice à l'action de l'université; la contribution directe de l'université au développement des personnes et de la société; la formation des spécialistes dont la société a besoin; la recherche de la qualité et de l'excellence.

L'évolution de la technologie et une meilleure connaissance des facteurs de risque ont procuré une plus grande capacité de prévention et de traitement des maladies. La santé des Québécois et Québécoises s'est grandement améliorée au cours des trente dernières années. La mortalité périnatale, qui s'établissait à 31,5 pour 1 000 naissances vivantes en 1961, a connu une baisse radicale se situant actuellement autour de 5,5. L'espérance de vie et l'espérance de vivre en bonne santé ont connu également des progrès remarquables. Les avancées de la médecine réussissent à diminuer, voire à vaincre dans certains cas, la mortalité causée par des traumatismes et certaines maladies.

En même temps que la durée moyenne de vie s'allonge, les maladies chroniques dégénératives augmentent considérablement. De plus, les maladies dites « de civilisation » ont pris de l'ampleur : les maladies du système respiratoire, le cancer du poumon, les maladies transmises sexuellement (MTS), le sida.

Les maladies cardiovasculaires, responsables de 40 % de tous les décès, touchent davantage les hommes et le taux de mortalité est plus élevé en milieu défavorisé. Les cancers sont la deuxième cause de mortalité et les maladies du système respiratoire la troisième. De toutes les formes de décès par cancer, c'est le cancer du poumon qui domine nettement chez les hommes et le cancer du sein chez les femmes. Le tabagisme représente le facteur de risque le plus important, même si l'alimentation, l'embonpoint et la consommation d'alcool ont des effets non négligeables sur la santé. Le dépistage précoce diminue de façon substantielle l'incidence de la mortalité.

On constate, depuis vingt ans, que les progrès les plus significatifs sur les causes de mortalité sont ceux pour lesquelles le système de soins et les nouvelles technologies entrent en ligne de compte, alors que peu de gains ont été faits sur les causes attribuables aux habitudes de vie.

Les progrès réalisés n'ont cependant pas permis de réduire les disparités entre les groupes sociaux. On observe, en effet, un écart de dix ans entre les espérances de vie des résidents des quartiers favorisés et défavorisés; la mortalité par maladie cardiaque, par traumatisme et par cancer du poumon explique la majeure partie de ces années potentielles de vie perdues. Le tabagisme, la consommation d'alcool et de mauvaises habitudes alimentaires, qui sont plus généralisés parmi les personnes défavorisées, comptent parmi les facteurs qui interviennent dans la prévalence de ces maladies.

La bonne performance du système curatif a amélioré de façon importante les chances de survie des nouveau-nés, mais on note des retards dans la prévention de la prématurité et de l'insuffisance de poids à la naissance. En plus des facteurs biologiques et pathologiques qui peuvent en être la cause, les conditions socio-économiques, les habitudes de vie et certaines conditions de travail difficiles en augmentent les risques. Les mères pauvres, peu scolarisées et chefs de famille monoparentale sont plus susceptibles de donner naissance à un enfant prématuré ou de poids insuffisant.

Les traumatismes constituent la principale cause de mortalité prématurée. Ils comptent pour 6 % des décès, mais ils sont responsables de 10 % des journées d'hospitalisation et de 20 % des incapacités à long terme. La mortalité par traumatisme a connu une baisse appréciable au cours des trente dernières années, mais le vieillissement de la population laisse toutefois entrevoir un accroissement significatif; des facteurs liés au mode de vie, au milieu social et à l'environnement contribuent à augmenter les risques. La réduction des traumatismes repose avant tout sur une action préventive.

Les données récentes indiquent une diminution des MTS et des nouveaux cas de sida. L'objectif fixé en 1992 était d'éviter une croissance exponentielle d'une épidémie mortelle. En ce sens, l'objectif a été atteint. Toutefois, il reste beaucoup à réaliser dans le domaine de la prévention, du dépistage et du traitement de ces maladies.

STRATÉGIES ET INITIATIVES (1995-2000)

Un système en mutation

Le système de santé et de services sociaux a fait l'objet, au cours des dernières années, d'une réforme importante. Face à une augmentation continue des coûts et à la nécessité d'adapter les services aux besoins d'une population vieillissante, un virage a été amorcé afin de transformer l'offre de services. Cette transformation visait, autant dans les services de santé que dans les services sociaux, à mieux satisfaire aux besoins, plus efficacement et à moindre coût, à le faire avec beaucoup de souplesse et en offrant une variété de réponses à l'image de la diversité des besoins. Ce virage n'a pas été facile car il s'est inscrit dans une période de compressions budgétaires importantes.

Plusieurs changements ont été apportés au réseau de services afin de répondre à des objectifs d'efficacité. Les regroupements et les fusions d'établissements, la diminution des dépenses attribuées aux activités de soutien au profit des services directs à la population et la mise en commun de certains services ont pour objectif une plus grande efficacité administrative. L'allongement des heures d'ouverture des CLSC, l'accroissement des ressources en soins et services à domicile, principalement pour les personnes âgées, et l'augmentation budgétaire allouée aux organismes communautaires ont contribué à la consolidation des services de première ligne et au maintien des personnes à domicile. La transformation de la pratique médicale et le développement technologique ont également suscité des changements; certaines interventions sont maintenant pratiquées sans avoir à hospitaliser la personne ou en écourtant son séjour à l'hôpital. Graduellement, des services ambulatoires ou à domicile sont offerts à la personne pour lui assurer une continuité de soins et de services, et l'accompagner durant sa convalescence.

La Politique de la santé et du bien-être

L'amélioration de la santé et du bien-être de la population ne peut être envisagée comme la responsabilité d'un seul secteur de services. Ce projet doit nécessairement être collectif, partagé par l'école, l'entreprise, les autres secteurs des services publics. Telle est la visée de la Politique de la santé et du bien-être dont le Québec s'est dotée en 1992. Des objectifs prioritaires ont été fixés pour 2002 en matière d'adaptation sociale, de santé physique, de santé publique, de santé mentale et d'intégration sociale. Cette politique guide toujours l'action gouvernementale en matière de santé et de bien-être.

Les objectifs et les stratégies d'action de la politique reposent sur la conviction que la santé et le bien-être résultent d'une interaction constante entre l'individu et son milieu, que le maintien et l'amélioration de la santé et du bien-être reposent sur un partage équilibré des responsabilités entre les individus, les familles, les milieux de vie, les pouvoirs publics et l'ensemble des secteurs d'activité de la vie collective, et finalement que la santé et le bien-être de la population représentent *a priori* un investissement pour la société.

Des stratégies ont été définies pour bonifier les conditions de vie des gens de milieu défavorisé et des groupes vulnérables. Les problèmes particuliers vécus par les personnes en situation de pauvreté nécessitent des actions qui, pour être efficaces, doivent être élaborées à partir des perceptions propres à ces groupes et de leurs valeurs, et mettre à contribution leur dynamisme, leurs forces et celles du milieu.

Les priorités nationales de santé publique

En 1997, le gouvernement s'est donné des priorités nationales de santé publique : le développement et l'adaptation sociale des enfants et des jeunes; les maladies évitables par l'immunisation; le VIH-sida et les MTS; le dépistage du cancer du sein; le tabagisme; les traumatismes non intentionnels et intentionnels; l'alcoolisme et les toxicomanies. Bien que les leviers d'action relatifs aux conditions de vie se situent la plupart du temps hors du réseau sociosanitaire, l'intervention de santé publique peut contribuer à réduire les inégalités socioéconomiques et à diminuer leurs effets négatifs sur la santé et le bien-être de la population.

Agir sur les inégalités sur le plan de la santé

La persistance des inégalités sociales de santé et de mortalité, malgré la présence d'un système universel de soins et de services, soulève d'importants enjeux. Préoccupé par les liens entre la pauvreté et la santé, le gouvernement est à élaborer des orientations et un plan d'action visant à réduire les inégalités liées à la pauvreté et permettant d'améliorer la santé et le bien-être des personnes de milieu défavorisé. En plus du régime d'assurance-médicaments décrit précédemment, plusieurs initiatives ont déjà été mises en place pour agir sur ces inégalités.

LE PROGRAMME NAÎTRE ÉGAUX - GRANDIR EN SANTÉ

Le développement des enfants et des familles constitue une priorité du gouvernement. Le programme *Naître égaux - Grandir en santé* constitue une des stratégies en ce sens. Ce programme intégré de promotion de la santé et de prévention en

périnatalité vise à réduire les inégalités, à diminuer l'insuffisance de poids à la naissance et à améliorer l'adaptation au rôle parental ainsi que la santé et la qualité de vie des nouveau-nés et de leurs parents. Il comporte de multiples cibles, de l'individu à l'environnement global. Il fait appel à trois stratégies d'intervention : le renforcement du potentiel individuel, le renforcement du milieu et l'influence. Des suivis individuels sont assurés dès la vingtième semaine de grossesse, jusqu'à ce que l'enfant ait atteint deux ans : suivi de santé en complémentarité avec le médecin ou la sage-femme, suivi nutritionnel, soutien à l'allaitement, suivi psychosocial, soutien au développement de l'enfant, soutien au réseau social et soutien socioéconomique. L'objectif poursuivi est de rejoindre, d'ici 2002, 50 % des femmes enceintes sous-scolarisées et en situation de pauvreté.

LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Dans le cadre de la lutte aux inégalités sociales et à la pauvreté, le gouvernement vise à mettre en place un ensemble de stratégies et d'actions qui contribuent à rendre accessible à la population québécoise, en tout temps et en toute dignité, un approvisionnement alimentaire suffisant et nutritif à coût raisonnable et acceptable. Ces actions et ces stratégies vont au-delà du dépannage alimentaire et s'inscrivent davantage dans le sens du développement social d'une collectivité, du soutien à l'autonomie et à la responsabilisation des personnes ainsi que de la promotion d'une nouvelle solidarité, de façon à permettre l'amélioration des conditions de vie. Ainsi, un soutien financier a été accordé à chacune des régions afin de favoriser l'émergence de projets, notamment les cuisines collectives, les coopératives alimentaires et les ententes de groupes d'achats avec les agriculteurs. De plus, un projet de recherche est en cours pour évaluer l'impact des différentes interventions récentes en matière de sécurité alimentaire.

Agir sur les causes

LA LUTTE AU TABAGISME

Afin de protéger l'ensemble de la population contre les méfaits du tabagisme, de le prévenir chez les jeunes et de préserver la ressource la plus fondamentale du Québec, soit la santé et la qualité de vie des citoyens, le gouvernement a adopté, en juin 1998, la *Loi sur le tabac* qui régit l'usage du tabac, la vente, la publicité et la promotion du produit. Il sera dorénavant interdit de fumer dans les milieux de travail et dans la plupart des lieux fermés où l'on accueille le public ainsi que de vendre du tabac à des mineurs. Des sanctions pénales s'appliqueront graduellement d'ici 2001. Dans le cadre des Priorités nationales de santé publique, l'objectif fixé est de réduire à 28 % en 2002, la proportion de la population de 15 ans et plus qui fume de façon régulière ou occasionnelle.

LA LUTTE CONTRE LE CANCER

Depuis 1998, le Programme québécois de lutte contre le cancer ouvre la voie à de nouvelles façons de faire plus efficaces tant sur le plan de la prévention, du traitement que du suivi et du soutien des personnes atteintes et de leurs proches. Le programme identifie des mesures concrètes pour améliorer les services et les rapprocher des lieux où vivent les personnes, en s'appuyant sur une meilleure utilisation des ressources humaines et matérielles existantes. Le programme propose notamment l'implantation d'un réseau intégré de lutte contre le cancer qui repose sur des équipes interdisciplinaires locales, régionales et suprarégionales garantissant à tous les intervenants l'accès à l'expertise et permettant l'accessibilité des services partout sur le territoire.

Le Programme québécois de dépistage du cancer du sein, en phase d'implantation depuis 1997 dans toutes les régions, invite les Québécoises âgées de 50 à 69 ans à passer une mammographie de dépistage tous les deux ans. Ces mammographies

sont effectuées dans des centres de dépistage désignés répondant à de hauts standards de qualité, tant du point de vue technique que professionnel. Par ailleurs, les femmes de 40 à 49 ans présentant un haut risque et les femmes de 70 ans et plus, sans faire partie du programme, bénéficient également, sur prescription médicale, des services offerts dans les centres de dépistage. L'objectif visé est de rejoindre, d'ici 2003, 70 % des femmes âgées de 50 à 69 ans.

LA LUTTE CONTRE LE SIDA

En 1997, la phase 4 de la Stratégie québécoise de lutte contre le sida, 1997-2002 a été adoptée. Il y a plus de quinze ans que le Québec se mobilise pour faire face à cette maladie. Plusieurs actions ont été entreprises telles que : des campagnes d'éducation et de sensibilisation aux MTS, la détection anti-VIH, la sécurisation des approvisionnements sanguins, l'hébergement communautaire et la surveillance épidémiologique; la création de cinq unités hospitalières de recherche, d'enseignement et de soins sur le sida; la mise sur pied, en collaboration avec le mouvement communautaire, d'un programme de services intensifs de maintien à domicile-sida. La prévention est demeurée la pierre angulaire du plan d'action axé sur une approche par clientèles cibles.

La phase 4 veut réaliser des progrès additionnels dans les domaines de la prévention des MTS et du VIH-sida ainsi que des soins et des services. Deux axes stratégiques pour l'action y sont privilégiés. Le premier a trait à la consolidation et à l'optimisation des mesures qui ont obtenu des résultats positifs en prévention et en promotion de la santé, en soins et en services, ainsi qu'en surveillance, recherche et évaluation. Le deuxième concerne l'adaptation des pratiques aux besoins des groupes vulnérables et des personnes vivant avec le VIH-sida. Certains objectifs ont été fixés relativement à la prévention du VIH-sida dans le cadre des Priorités nationales de santé publique.

L'accessibilité et la qualité des soins aux personnes

Le gouvernement entend miser au cours des prochaines années sur l'accessibilité et la qualité des soins et des services aux personnes, et souhaite, sur le plan local en particulier, accélérer la mise en œuvre d'une approche intégrée de concertation qui permette, d'une part, d'organiser les services en fonction des besoins et, d'autre part, d'assurer une meilleure utilisation des ressources disponibles.

Par ailleurs, les soins et les services à domicile sont reconnus comme une des pierres d'assise du système de santé et de services sociaux de demain : ils seront donc accrus dans les prochaines années et les services d'hébergement améliorés. Enfin, les services Info-Santé seront élargis en services Info-Santé-Services-sociaux.

Un renforcement des actions de prévention et de promotion

L'accent sera mis sur la prévention et la promotion de la santé, et les actions en ce sens devront imprégner les services de base, en constituer un élément moteur. La part des dépenses du réseau consacrée en promotion et en prévention sera haussée et une mesure pour estimer ces investissements et en suivre l'évolution sera élaborée.

Le développement de nouveaux partenariats

Dans le but d'améliorer l'efficacité et l'efficacé des services publics, différentes actions ont été entreprises afin d'appuyer l'établissement de nouveaux partenariats. Elles cherchent à susciter et soutenir financièrement la création de projets d'économie sociale, particulièrement dans les secteurs de l'aide domestique, de la périnatalité et du logement avec services. Les organismes communautaires jouent un rôle de plus en plus important dans le secteur de la santé et de services sociaux et les besoins auxquels ils peuvent répondre sont en pleine croissance. On doit s'attendre non seulement à un accroissement du nombre d'organismes communautaires qui interviennent dans ce secteur mais aussi à un élargissement de l'éventail des domaines dans lesquels ils œuvrent.

En outre, des travaux se poursuivent afin d'examiner diverses formes de partenariat public-privé. Tout en s'assurant que l'évolution de la place du secteur privé dans le domaine de la santé ne porte pas préjudice aux valeurs et aux principes fondamentaux du système public de santé, ces travaux s'inscrivent dans une perspective de complémentarité qui permettrait au réseau public de la santé d'améliorer la performance de ses services, de mieux profiter de l'effet de levier des fonds publics disponibles et de consolider l'accès aux services sans barrière financière.

L'enjeu à long terme consiste à s'assurer de la pérennité du régime public de santé et de services sociaux ainsi que de l'équité entre les générations, en veillant à ce que les générations montantes n'aient pas à alourdir leur fardeau fiscal pour garantir le financement des services sociaux et de santé.

L'utilisation maximale des nouvelles technologies

L'utilisation accrue des technologies de l'information permet une meilleure communication entre tous les intervenants du système sociosanitaire, l'accès à des services à distance tels la télémédecine et le télédiagnostic à des établissements de santé partout sur le territoire, et une meilleure connaissance des besoins sociosanitaires de façon à prendre des décisions d'orientation mieux éclairées.

Du côté de la recherche, la mise en place récente d'un réseau de centres hospitaliers universitaires, de centres affiliés et d'instituts universitaires devrait permettre le suivi d'un développement intégré des technologies et une offre de services à la fine pointe des pratiques médicales. Ce réseau rendra possible, dans l'avenir, la création de véritables « corridors » de services spécialisés, plus aptes à donner des services continus aux personnes dans toutes les régions.

Une accentuation de l'action intersectorielle

Afin d'agir sur les déterminants de la santé de concert avec d'autres intervenants concernés par les enjeux complexes de santé et de bien-être, des efforts seront poursuivis pour amorcer et intensifier des actions intersectorielles avec des partenaires-clés. Des initiatives en ce sens sont en préparation : l'intégration des compétences essentielles à la santé et au bien-être dans le curriculum des enfants de l'éducation préscolaire, primaire et secondaire, de même que l'élaboration d'un réseau « Écoles en santé » destiné à l'aménagement d'un environnement social et physique favorable à la qualité de vie et à l'adoption de saines habitudes de vie.

Une complémentarité entre les politiques publiques saines et le développement des communautés

Sur le plan des politiques publiques, trois rôles peuvent être joués : un rôle permettant d'influencer les politiques ayant un effet sur la santé; un rôle contribuant à l'élaboration même de politiques favorables à la santé; un rôle visant à analyser l'effet des politiques publiques sur la santé de la population. Par ailleurs, comme les solutions novatrices et la mobilisation de groupes d'intérêt surgissent le plus souvent de l'action locale avec les communautés, il faudra mieux développer la complémentarité de ces stratégies et renforcer la capacité de les utiliser efficacement.



Autres enjeux, bilan et perspectives

Les chapitres de la section précédente font état, pour chacun des thèmes retenus, de stratégies et d'initiatives mises en place au cours des cinq dernières années, et qui illustrent les efforts sans cesse renouvelés du gouvernement du Québec pour soutenir le développement d'une société qui place les individus au centre de ses préoccupations.

Cette section porte sur des choix que le gouvernement a faits et des stratégies qu'il a élaborées, au-delà de l'action sectorielle, afin d'assurer une complémentarité des actions, de favoriser l'émergence de nouveaux partenariats, de soutenir l'action locale et la création de nouvelles économies, et d'ajuster le rôle de l'État en conséquence tout en poursuivant l'assainissement des finances publiques. Ces choix caractérisent l'action du Québec en matière de développement social.

Pour relever les défis de taille, tant sur les plans économique que social, que posent la mondialisation de l'économie, les modifications structurelles et conjoncturelles du marché du travail, la nécessité d'assainir les finances publiques, le vieillissement de la population, pour ne nommer que ceux-ci, le Québec a dû mettre en place des réformes majeures et, pour ce faire, mobiliser les principaux acteurs sociaux et économiques autour de grands objectifs à atteindre afin de façonner la société qui sera laissée en héritage aux prochaines générations.

La recherche de l'équilibre entre les impératifs financiers et les objectifs sociaux a été l'occasion d'ouvrir de grands chantiers autour desquels les forces vives du Québec se sont mobilisées afin de dégager une vision commune et partagée des valeurs et des principes qui façonnent la société, de donner une base concrète aux efforts en vue d'harmoniser le développement économique et le développement social, et afin qu'émergent de nouvelles façons de faire. Le Sommet sur l'économie et l'emploi de 1996 et le Forum national sur le développement social de 1998 ont été les moments-clés de ce parcours. Le Sommet du Québec et de la jeunesse, qui se tiendra en février 2000, s'inscrit dans ce cheminement.

Au Sommet sur l'économie et l'emploi, les partenaires syndicaux, patronaux, gouvernementaux et, pour la première fois, le milieu communautaire, ont voulu sortir du paradoxe selon lequel des besoins nouveaux (dus au vieillissement de la population, à la modification de la structure familiale, à la préoccupation environnementale, à l'exclusion) ne sont pas satisfaits, alors que des milliers de Québécois et de Québécoises capables d'y répondre cherchent un emploi. Ils ont décidé d'établir une passerelle entre ces besoins en croissance et les demandeurs d'emploi en mesure de les satisfaire. Ils ont également pris la décision de mettre en commun leurs efforts pour contrer l'exclusion et lutter contre la pauvreté.

Lors du Forum national sur le développement social, les acteurs de tous les secteurs ont invité le gouvernement à faire moins à certains égards : on lui demande de partager son pouvoir, de laisser l'initiative aux milieux ou d'assouplir les règles de ses programmes, par exemple. À d'autres égards, on lui a demandé cependant d'en faire plus : on lui recommande entre autres de faire plus d'accompagnement et de mettre en place des mesures spécifiques concernant le partage du temps de travail, une politique familiale, une politique fiscale ou une politique de l'emploi. En fait, on a invité l'État à faire autrement ce qu'il fait déjà.

Ces cinq dernières années ont donc été des années de transition au cours desquelles le Québec a entrepris de renouveler sa vision collective du développement social avec en toile de fond la nécessité de supprimer le déficit et de garder la marge de manœuvre nécessaire pour assurer sa croissance tout en préservant les valeurs et les intérêts de la société.

Le redressement des finances publiques s'est caractérisé par des efforts soutenus du gouvernement afin de maintenir le filet de sécurité sociale que collectivement les Québécois et Québécoises se sont donné au cours des quarante dernières années. Pour bien camper la fermeté de l'engagement pris d'atteindre le déficit zéro au tournant du XXI^e siècle, le gouvernement a fait adopter, en 1996, la *Loi sur l'élimination du déficit et l'équilibre budgétaire*. L'objectif du déficit zéro est maintenant atteint et le gouvernement cherche maintenant à abaisser le fardeau fiscal des contribuables. Toutefois, la dette accumulée, près de 100 milliards de dollars, est l'une des plus élevées au Canada. Le service de la dette continuera pour nombre d'années de peser sur le fardeau fiscal des Québécois et des Québécoises. Il faut donc poursuivre l'assainissement des finances publiques tout en maintenant et en élaborant les politiques sociales sur la base d'une vision renouvelée du développement durable et intégral de la société.

Le maintien d'une assise sociale solide pour relever ces défis a commandé la définition de nouvelles approches et la consolidation des solidarités essentielles. Le développement social est devenu au cours des dernières années une dynamique partagée qui résulte de l'établissement d'un nouvel équilibre entre les trois pôles de croissance de la société québécoise : l'État, le secteur privé et ce qu'il est convenu maintenant d'appeler le « tiers-secteur ». Cette approche plus diversifiée cherche à soutenir l'action locale, à reconnaître l'apport de l'action communautaire, à consolider l'économie sociale et à ajuster en conséquence le rôle de l'État. Elle repose également sur la capacité des communautés de prendre en charge leur développement et celui de leur population.

Parce qu'il appartient à l'État de réguler l'ensemble des enjeux sociétaux et de protéger les grands instruments de protection sociale, le gouvernement a conservé son rôle d'acteur central principal. L'accès équitable aux services publics, tels que l'éducation, la formation de la main-d'œuvre, les soins de santé, les services aux personnes âgées, aux jeunes et aux familles, ne peut être assuré que si ces services sont fournis surtout par l'État. Mais dans beaucoup d'autres domaines, l'État québécois a confié une partie de ses pouvoirs à des instances locales plus aptes à assumer ces responsabilités et plus propices à un partage de ces dernières avec d'autres acteurs. Il a dans certains cas dévolu une partie des activités vers des instances publiques déconcentrées (CLSC, commissions scolaires, Centres locaux d'emploi [CLE], etc.) qui jouissent d'une marge d'adaptation locale et qui jouent un rôle constructif dans ces dynamiques locales.

Par ailleurs, en adoptant la Politique de développement local et régional le gouvernement a remis aux milieux locaux et régionaux les outils nécessaires pour façonner le développement de leur communauté. Les communautés locales ont la capacité de déterminer leurs principaux atouts et d'utiliser leurs forces afin d'en faire des leviers pour leur épanouissement. La régionalisation et le décloisonnement des services de l'État ont permis de créer des approches intersectorielles dans l'intervention. Les Conseils régionaux de développement (CRD), les Commissions des partenaires du marché du travail, les Centres locaux de développement (CLD) sont autant d'espaces nouveaux où les acteurs représentatifs de la société civile peuvent participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies de développement. Ainsi, l'intervention de l'État est arrimée à divers lieux de délibération.

Un sentiment d'appartenance fort à sa municipalité, à son quartier, à sa région ou plus largement à ceux qui vivent la même situation problématique permet de déployer l'énergie nécessaire pour répondre aux multiples défis que rencontre la population tout particulièrement pour contrer l'exclusion. À cet égard, le mouvement communautaire constitue pour la société l'un des ferments les plus actifs de la solidarité sociale. Le gouvernement québécois encourage l'émergence de ces dynamiques locales par un soutien financier aux groupes locaux et par une reconnaissance plus formelle de leur apport à la société. Les groupes communautaires interviennent maintenant dans toutes les sphères de l'activité humaine. C'est une multitude de groupes locaux, régionaux et nationaux où travaillent des dizaines de milliers de personnes salariées auxquelles se joignent des centaines de milliers de bénévoles. Même si leur rôle n'est pas de se substituer complètement aux services que l'État peut seul rendre dans certaines circonstances, ces organismes sont une partie essentielle du tissu social et communautaire qui forme le fondement de la cohésion sociale. Si l'action de l'État est indispensable à la lutte contre l'exclusion et à la promotion de l'intégration sociale, les chances de réussite sont bien meilleures si elle peut s'appuyer sur des organisations de la société civile.

Le modèle d'économie sociale que les partenaires ont convenu d'élaborer représente un lieu privilégié de l'expression des solidarités sociales. Ce modèle repose sur la notion d'entreprise créatrice d'emplois durables, viable financièrement grâce notamment à la production de biens et de services, qui répond à des besoins sociaux et améliore la qualité de vie des citoyens et des communautés dont elle est issue. Tout en étant le fruit d'initiatives collectives privées, les entreprises d'économie sociale se démarquent du secteur privé par leur mission et leurs préoccupations sociales; elles se distinguent par ailleurs des organismes communautaires autonomes par leurs préoccupations économiques. Ces initiatives permettent de redonner du pouvoir aux gens et les aident à exercer pleinement leur citoyenneté. Les entreprises d'économie sociale sont donc des intervenants crédibles pour offrir aux collectivités des services de qualité, dans le respect des personnes et en complémentarité avec ceux offerts par l'État.

L'administration publique québécoise a dû s'adapter aux nouvelles réalités mondiales et relever les défis de compétitivité et de productivité tant sur le plan économique que sur le plan social. Le Québec a entrepris une rénovation du cadre de gestion de sa fonction publique afin que les services aux citoyens et citoyennes soient de haute qualité et rendus au moindre coût. Le nouveau cadre de gestion, axé sur la fourniture de services de qualité dans le respect des règles, met l'accent sur les résultats plutôt que sur les moyens. Les gestionnaires disposeront d'une plus grande liberté d'action dans l'utilisation des moyens, mais ils seront davantage imputables de l'atteinte des résultats.

Parce que les nouvelles technologies de l'information et des communications (NTIC) ont commencé à transformer la vie quotidienne des individus comme des organisations, elles ont des incidences aussi bien culturelles que structurelles. Elles modifient des comportements et instaurent de nouvelles pratiques, de nouveaux rapports entre individus et groupes sociaux. Elles changent la nature des activités et le mode de fonctionnement des organismes publics et privés. Si elles offrent le potentiel de nouvelles formes de solidarité et de participation civique, elles présentent également le risque de voir se créer une société à deux vitesses : l'une pour les « branchés » ou les « inforiches », l'autre pour ceux et celles qui seront coupés de ces nouveaux canaux d'échange et d'information, les « infopauvres ». La société québécoise s'est ralliée autour de grandes priorités afin que l'inforoute devienne un levier important de son développement économique, social et culturel. La Politique québécoise de l'autoroute de l'information, adoptée en 1998, propose des moyens concrets afin de généraliser l'utilisation de l'autoroute de l'information, de préparer la jeune génération à l'univers des nouvelles technologies, de bâtir un tronçon de l'inforoute qui reflète la culture, d'accélérer la transition de l'économie et la croissance de l'emploi, et de rapprocher l'État du citoyen et des entreprises. De plus, un enjeu capital pour le Québec, État francophone au cœur d'une Amérique dont 2,5 % seulement de la population parle français, est de déployer une inforoute en français.

Au cours de ces années de transition, le gouvernement du Québec a su maintenir les conditions nécessaires au développement social. Afin de favoriser un nouveau mode de partage de la richesse collective basé sur l'équité et la solidarité, il s'est employé à redéfinir les services publics afin qu'ils répondent aux nouveaux besoins de la population, à moderniser le système de sécurité sociale pour le rendre plus équitable, et à supprimer certains obstacles à l'emploi de manière à favoriser l'insertion en emploi et la réinsertion rapide et permanente dans la société active. De plus, l'action gouvernementale a permis de stimuler l'engagement actif de chaque citoyen et de chaque citoyenne pour son propre mieux-être et celui de la collectivité.

Au cours des années à venir, le gouvernement continuera d'exercer sa responsabilité dans le développement économique et social afin de créer les conditions favorables à la pleine participation de chaque citoyen et de chaque citoyenne à la vie communautaire et au renforcement des solidarités et de la cohésion sociale. Il poursuivra ses efforts en vue d'harmoniser ses interventions dans tous les secteurs pour rendre ses investissements plus efficaces. Il intensifiera son soutien à l'action locale dans le but de permettre à tous de tirer le meilleur parti de leurs capacités, de leurs ressources et des possibilités qui leur sont offertes.